

# Faits & Chiffres

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2023

# LES ÉNERGIES

**26. Fonds vert : investir pour l'avenir**

**31. Autonomie énergétique : une ambition à portée de main**

**36. Bornes de recharge : état des lieux et perspectives**

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 040-200030435-20241014-D141024\_18-DE





26



31



36

# Sommaire

## 4. Faits marquants

## 6. L'essentiel d'un coup d'oeil

## 10. Un territoire, des compétences

12. Objectif RSO : premiers jalons franchis avec succès

14. Trois compétences essentielles au service du territoire

16. Une gouvernance au service des missions du Syndicat

18. Les 18 rapporteurs énergies incarnent la voix des territoires

20. Être à l'écoute des agents pour un accompagnement toujours plus personnalisé

22. La Direction Énergies, garante d'un aménagement équilibré et cohérent

## 25. Diminuer la consommation énergétique

## 32. Le SYDEC et ses concessionnaires

## 34. Pour vos projets, une ambition, deux solutions

## 36. Bornes de recharge : diagnostic et perspectives

## 38. Contrôle des lignes de vie des mâts d'éclairage sportif

## 40. Rénovation énergétique, de l'audit à la réalisation

## 42. Panoramas

44. Les ressources financières de la Direction Énergies

46. Gestion de la dette et perspectives

47. Programme annuel 2023 à la loupe

50. Programme annuel des travaux

52. Mandatement TTC des travaux 2023

56. Les contributions des collectivités adhérentes aux travaux

58. Comprendre l'attribution des marchés à bons de commande

59. Les opérateurs économiques titulaires des marchés du SYDEC

## 60. Suppléments

62. Programme prévisionnel 2024

64. Libellés Programme 2024

66. Contributions relatives au service Conseil Énergies

68. Liste des travaux réalisés en 2023

Rapport d'activité annuel 2023 Énergies du SYDEC rédigé sous la supervision de la Direction Énergies et du service Communication.  
Conception graphique : [www.aggelos.fr](http://www.aggelos.fr)  
Certified BCorporation depuis 2015.  
Photos : ©SYDEC, ©Marc Bourrel, ©AdobeStock, ©Franck Brouillet.



**Le SYDEC est prêt à relever les défis à venir avec la détermination qui fait, depuis plus de 80 ans, sa renommée.**

L'année 2023 est dans la droite ligne de 2022 avec de fortes tensions géopolitiques et une nette accélération du changement climatique. À l'image de l'ensemble de ses adhérents, le SYDEC se doit de relever chaque jour les défis résultant de ce contexte en s'appuyant sur l'implication et les savoir-faire de ses agents.

Afin de diminuer la consommation d'énergie, le SYDEC mobilise tous les outils à sa disposition comme les aides financières de l'Etat avec le Fonds Vert, la convention d'intracting avec la Banque des territoires, ou encore le Fonds chaleur et le partenariat avec l'ADEME. Le SYDEC poursuit d'autre part le remplacement des éclairages énergivores et développe avec ses partenaires Enedis et GRDF l'installation des énergies renouvelables de demain. L'accompagnement vers la transition énergétique se réalise également à travers les services d'audits et de conseil proposés par le SYDEC à l'ensemble de ses communes adhérentes.

Il est à noter que le SYDEC soutient, sur ses fonds propres, l'accélération de la transition énergétique en portant ses investissements à des niveaux jamais atteints auparavant. Les objectifs de développement durable de l'ONU fixent toujours le cap de notre stratégie dans ce domaine et nous poussent vers la réussite de notre démarche RSO entamée en 2022. L'évaluation officielle des premières actions mises en place nous conforte dans notre trajectoire qui mènera à l'obtention du label engagé RSO, dans les années à venir. Le SYDEC accompagne également la montée en puissance du nombre de véhicules électriques sur le territoire. Le nouveau Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), validé par la préfecture en mai 2023, prévoit le déploiement de 203 bornes sur les 4 années à venir et qui viendront s'ajouter aux 92 déjà implantées. Les premières mises en service sont actuellement en cours. Fort de ses succès passés et de ses engagements renouvelés, le SYDEC est prêt à relever les défis à venir avec la détermination qui fait, depuis plus de 80 ans, sa renommée.

Merci encore pour votre confiance renouvelée.

Bonne lecture à toutes et tous.

**Jean-Louis PÉDEUBOY**  
Président du SYDEC



# Édito



# Faits marquants

## Des économies d'énergies grâce aux luminaires LED financés en partie par le Fonds Vert

Lancé en janvier 2023, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, plus communément appelé « fonds vert », a financé plus de 9 000 dossiers, pour plus de 17 000 projets déposés dans la France entière.

Pour le Département des Landes, le fonds alloué était de 6 M€. Le SYDEC a obtenu 800 000 € de financement pour remplacer les luminaires les plus énergivores par des LED sur tout le territoire.

Grâce à cette initiative impactant plus de 2 300 installations, la consommation électrique sera réduite de près de 70 %. Cette économie annuelle est estimée à 120 000 € pour les collectivités concernées. [p.27](#)



## Bilan RSO : Évaluation à blanc réussie et plan d'action en vue

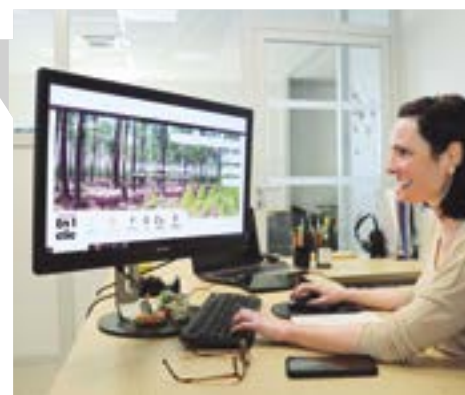
Le SYDEC, dans son engagement en faveur de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), a franchi une étape significative en réalisant avec succès une évaluation à blanc.

Cette revue approfondie, supervisée par le Cabinet ESPERE, s'est tenue sur cinq jours en avril et mai 2023. Elle a impliqué environ 70 personnes, et a évalué les pratiques et performances du SYDEC en matière de Responsabilité Sociétale. Avec un total de 522 points sur 1 000, dépassant le seuil minimal des 300 requis pour le label RSO, les résultats sont plus qu'encourageants. Un plan d'action a été élaboré pour renforcer davantage la démarche RSO, en vue de l'évaluation officielle prévue en septembre 2024. [p.12-13](#)

## Un nouveau site internet moderne et inclusif

Découvrez notre nouveau site internet, dévoilé en juillet 2023 après 18 mois de refonte intensive. Avec une expérience utilisateur optimale, il répond aux besoins d'un large public d'élus, d'abonnés, d'usagers, de bénéficiaires de la fibre, d'entreprises ou encore d'enseignants.

En plus de fournir des informations essentielles, notre site offre un espace dédié aux collectivités landaises et une gamme complète de ressources et de services en ligne. Il propose également une boîte à outils destinée aux délégués du SYDEC, comprenant l'agenda des instances, le recueil des actes administratifs, les comptes-rendus des délibérations et des conseils utiles. Ne tardez pas à découvrir tout ce qu'il a à vous offrir !

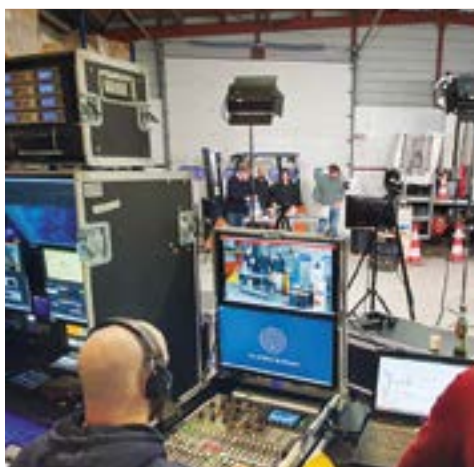


## Intracting : Mise en œuvre suite à la signature

En janvier 2023, une convention d'Intracting était signée entre la Caisse des Dépôts et le SYDEC, au nom de toutes les communes adhérentes, au titre de l'éclairage public. Depuis, six collectivités ont franchi le pas et saisi cette opportunité, en contractant des emprunts d'une valeur globale excédant les 600 000 euros. Grâce au taux préférentiel offert par la Caisse des Dépôts, les collectivités peuvent réaliser des économies considérables, se chiffrant en milliers d'euros. Ces emprunts peuvent être cumulés avec d'autres aides financières soutenues par l'État, telles que le Fonds Vert, offrant ainsi aux municipalités des conditions très avantageuses pour leurs projets d'éclairage public. En 2024, 1,5 million d'euros seront ainsi disponibles pour les communes qui souhaitent bénéficier des avantages de la convention d'Intracting. [p.28](#)

## Cybersécurité : le SYDEC protège ses infrastructures critiques

Le SYDEC, conscient de la menace croissante des cyberattaques, a renforcé sa politique de cybersécurité à travers des investissements technologiques et des programmes de sensibilisation. Sélectionné pour un programme supervisé par l'ANSSI dans le cadre du plan France Relance, le SYDEC a réalisé un prédiagnostic puis un audit, et mis en place un plan de sécurisation du réseau. Grâce à ces mesures, son vaste parc informatique est sécurisé, bénéficiant notamment de la redondance, de la connexion 4G de secours et d'une architecture réseau optimisée et cloisonnée. Le SYDEC continue à s'adapter constamment pour garantir la sécurité de ses infrastructures et de ses données sensibles.



## Journée mondiale de l'énergie : une émission interactive pour les élèves de CM1/CM2 sur la transition énergétique

Le 19 octobre 2023, lors de la Journée Mondiale de l'Énergie, une émission interactive a rassemblé plus de 1 800 élèves de CM1 et CM2, répartis dans 77 classes primaires du département. La force de cet événement réside dans un programme dynamique, rythmé par un animateur aguerri et des interventions concrètes, comme celles des économistes de flux assurant ainsi la promotion des écogestes. L'émission a abordé les thèmes de la production, la distribution et la consommation d'énergie, à travers des témoignages, des expériences, des documentaires et un quiz interactif. La classe de CM2 de Horsarriu a remporté le concours et a pu repartir avec une maquette et des livres sur les énergies renouvelables, ainsi qu'une visite guidée d'une centrale photovoltaïque, développée par le SYDEC, sur une de ses stations d'épuration. Cette initiative, ludique et instructive, visait à encourager l'engagement des élèves dans la transition énergétique pour un avenir meilleur et plein de promesses.

## Conférence Départementale : Évaluation et priorités pour l'électrification rurale

Lors de la Conférence Départementale annuelle du 20 novembre 2023, le SYDEC, Enedis et Gascogne Energies Services (GES) ont présenté leur rapport annuel 2022, en accord avec la loi NOME. Cette rencontre évalue l'état des ouvrages électriques, discute des investissements réalisés et établit les priorités d'investissements concertés entre les 3 acteurs. Les engagements incluent le soutien à la transition énergétique, l'intégration des énergies renouvelables et de nouveaux usages comme la Mobilité électrique. Un programme d'investissement d'envergure pour 2021/2024 sera mis en œuvre pour répondre à la croissance démographique. Les aides financières aux collectivités landaises seront basées sur les éléments présentés au cours de cette conférence.





# L'essentiel

## D'UN COUP D'OEIL

Pour chaque domaine d'intervention de la Direction Énergies, retrouvez les chiffres clés de l'année 2023. Un aperçu de l'accompagnement du SYDEC au service de ses adhérents et un état des lieux des infrastructures gérées par le SYDEC.

### CONSEIL ÉNERGIES BILAN 2021-2023



#### 312 CONVENTIONS

signées dont :  
188 prestations de services  
52 économies de flux énergétique  
75 décrets tertiaire

#### 828 MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

171 audits et DPE  
154 projets liés au Décret Tertiaire  
172 projets énergie renouvelable\*  
74 maîtrises d'œuvre énergie renouvelable + rénovation énergétique

87 maintenances exploitation\*  
1 schéma directeur immobilier énergétique  
105 dossiers CEE.

#### 7,6 M€

Montant des travaux de rénovation énergétique accompagnés par le SYDEC pour 20 bâtiments

#### 117 PROJETS DE CONSTRUCTION

Projets de construction de centrales photovoltaïques et de chaleur renouvelable

#### 130 000 €

de valorisation de CEE liés aux travaux énergétiques

#### 2,3 M€

Montant des subventions dont a bénéficié le SYDEC pour la transition énergétique (1,5 M€ de la FNCCR et du programme ACTEE, 0,73 M€ du Fonds Chaleur).

1,73 M€ reversés aux collectivités.

\*photovoltaïque + chaleur

### ÉCLAIRAGE PUBLIC



#### 122 000 FOYERS LUMINEUX

23,3%  
de lampes type LED

2,9%  
de taux de renouvellement

#### 23,3 M€

d'investissements programmés par le SYDEC et les collectivités dont 4,22 M€ de participation du SYDEC

### DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE



#### 19,3 M€

d'investissements programmés par le SYDEC et ses partenaires dont 4,2 M€ de participation du SYDEC

### DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ



#### 49 591 USAGERS

1 636 KM  
de canalisations

107 COMMUNES  
en contrat de concession

### IRVE



609,71€ de forfait annuel par borne payé en 2023 sur le fonctionnement 2022

34 863 SESSIONS DE CHARGE sur l'ensemble du réseau

### TÉLÉCOMMUNICATIONS



#### 2,1 M€

d'investissements programmés par le SYDEC et ses partenaires (Orange et collectivités) dont 365 k€ de participation du SYDEC

#### 437 K€

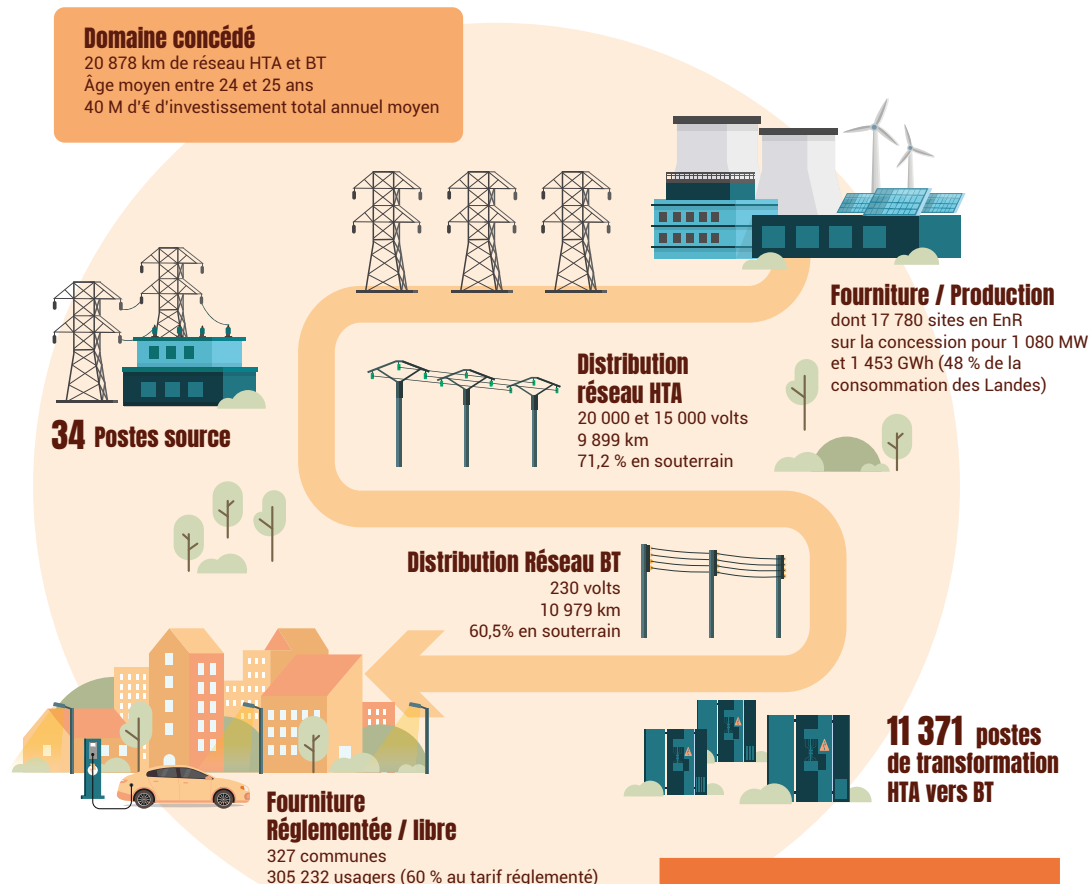
de redevance mutualisée reversée au SYDEC



# La vie des concessions

L'essentiel d'un coup d'œil sur les concessions de distribution d'électricité et de gaz combustible. Le service du Contrôle des concessions est à la disposition des élus pour recevoir toute requête liée à l'activité des concessionnaires. Les usagers peuvent également lui transmettre directement leurs requêtes.

## La concession électrique des Landes à la loupe



### 111 COMMUNES

QUALITÉ DE TYPE « RURAL »  
(33,4 % des communes)

- 70 en qualité « urbaine »
- 145 en qualité « suburbaine »
- Aucune en « hors standard qualité »

### 305 232

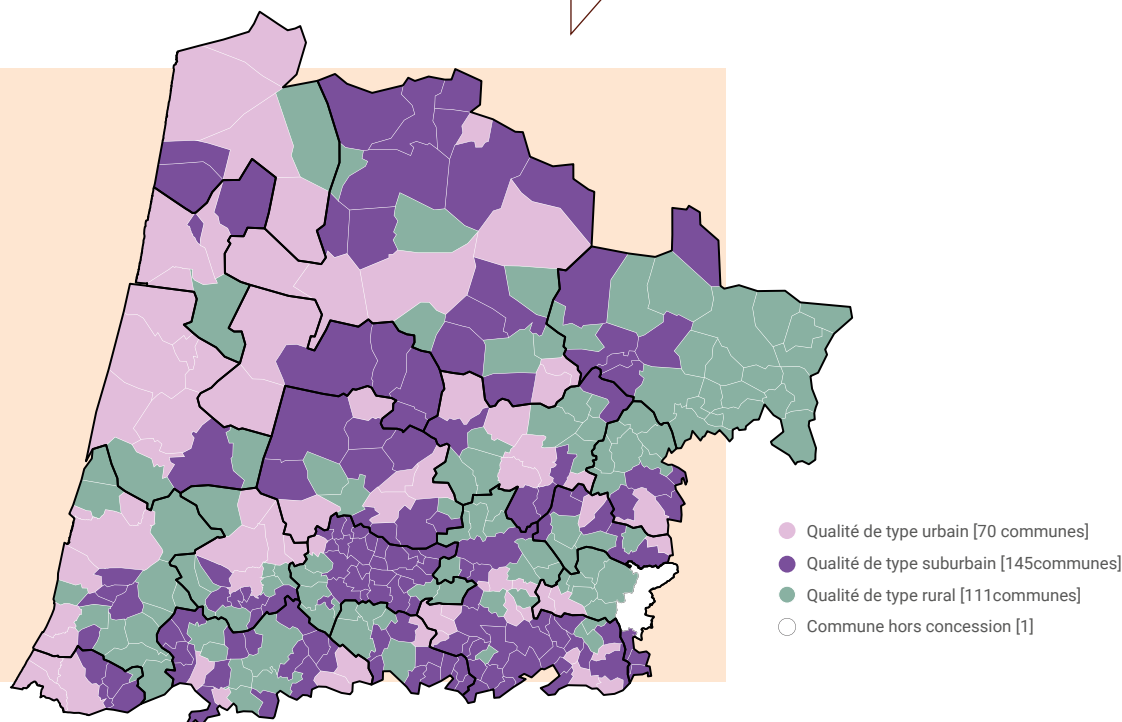
POINTS DE LIVRAISON  
au 31 décembre 2023

- Entre 2018 et 2023 : + 6 % en zone rurale vs + 5,1 % en zone urbaine
- Entre 2010 et 2023 : + 23,3 %



## Qualité de fourniture en 2023

- ENEDIS : 88,7 minutes de temps moyen de coupure en 2023 (+ 9 minutes par rapport à 2022)
- GES : 14 minutes de temps moyen de coupure en 2022 (- 68,5 minutes par rapport à 2021)



### Réseaux HTA et BT\*

Les travaux réalisés par Enedis et le SYDEC, avec l'aide du CAS-Facé, ont amélioré l'état du patrimoine de la concession, après les tempêtes de 1999 et 2009.

#### En 2023

Le réseau Haute Tension A en fils nus représente :

- 28,8 % de sa longueur totale (contre 79 % en 1999).
- 71,2 % du réseau HTA est enfoui.

Le réseau basse tension en fils nus représente :

- 3 % de sa longueur totale sur l'ensemble de la concession.
- 2,8 % pour la seule zone d'électrification rurale (contre 35 % en 1999). Aujourd'hui, la longueur du réseau BT en fils nus est plus importante en zone urbaine qu'en zone rurale.

\* HTA (15 000 volts / 20 000 volts) et BT (230 volts / 400 volts)

	2016	2018	2020	2021	2022	2023	
Départs mal alimentés (DMA)	189	434	517	580	591	NC**	
Clients mal alimentés (CMA)	962	2 313	3 328	4 079	4 032	3 138	Le nombre de CMA diminue pour passer sous le niveau de 2020

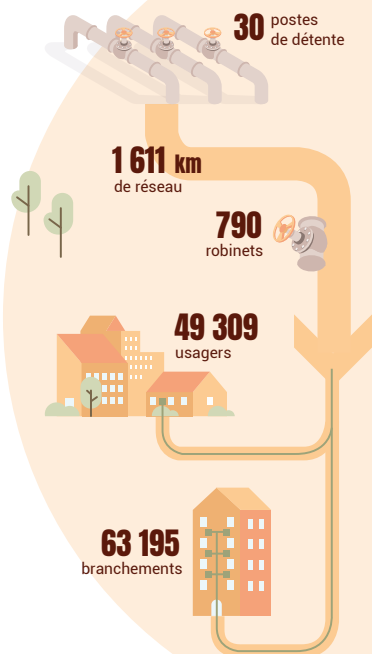
\*\* Non-communicé à date de publication du rapport.



# La concession gazière des Landes à la loupe

## DISTRIBUTION GAZ NATUREL

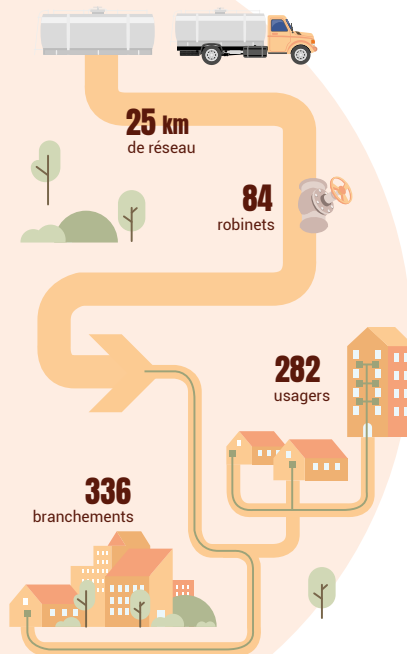
**943 GWh**  
de gaz acheminé



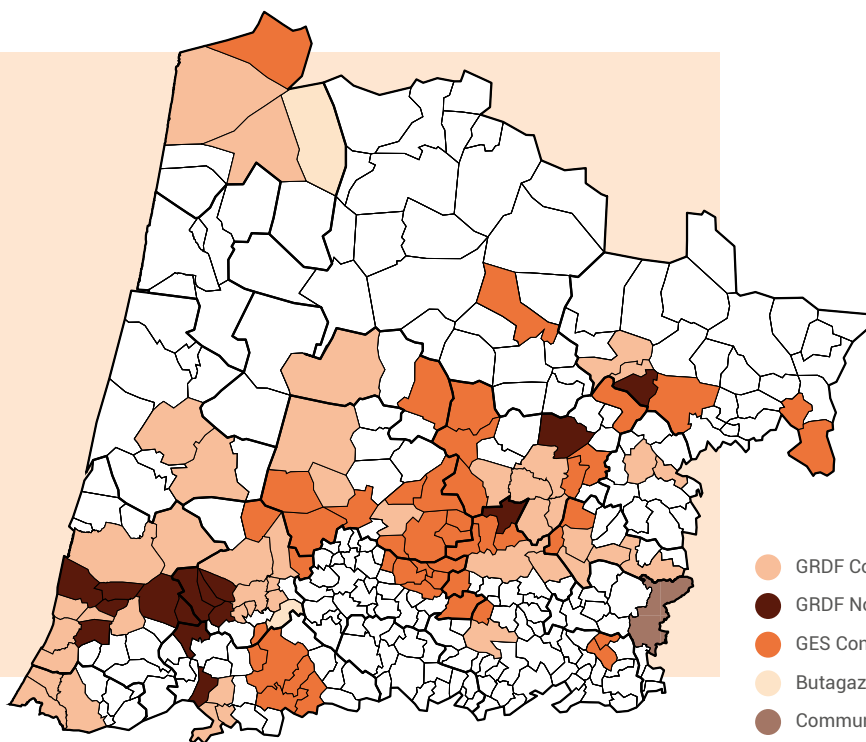
**12 316 k€**  
de recettes d'acheminement

**3 185 MWh**  
de gaz acheminé

## DISTRIBUTION GAZ PROPANE



**200 k€**  
de recettes d'acheminement



**107**  
communes en concession

**57**  
communes desservies en gaz naturel

**15**  
communes desservies en gaz propane

- GRDF Concession historique : 44 communes
- GRDF Nouvelles concessions : 15 communes
- GES Concessions : 45 communes
- Butagaz Concessions : 2 communes
- Commune en régie GES : 1 commune



Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 040-200030435-20241014-D141024\_18-DE



**Scannez, découvrez !**

**Plongez dans l'histoire  
et le patrimoine de  
ce territoire landais,  
en scannant ce QR-Code.**



# Un territoire, des compétences

- 12. Objectif RSO : premiers jalons franchis avec succès
- 14. Trois compétences essentielles au service du territoire
- 16. Une gouvernance au service des missions du Syndicat
- 18. Les 18 rapporteurs énergies incarnent la voix des territoires
- 20. Être à l'écoute des agents pour un accompagnement toujours plus personnalisé
- 22. La Direction Énergies, garante d'un aménagement équilibré et cohérent
- 24. Les nouveaux arrivés à la Direction Énergies



# Objectif RSO : premiers jalons franchis avec succès

Depuis l'obtention de la certification ISO 9001 en 2008, le SYDEC s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue, alignée sur les objectifs de développement durable de l'ONU. Il exprime désormais ses ambitions à travers la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO). Les étapes s'enchaînent, conformément au processus présenté aux élus lors de la journée de coordination de juin 2022.

## Le SYDEC réussit son évaluation RSO à blanc et se prépare pour les phases suivantes

Dans le cadre de son engagement en faveur de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), le SYDEC a récemment franchi une étape déterminante en réalisant une évaluation à blanc. Cette démarche, menée sur cinq jours, a permis de dresser un bilan détaillé des pratiques et des performances du SYDEC en matière de RSO.

L'évaluation confiée au cabinet ESPERE s'est déroulée du 25 au 27 avril 2023, puis du 16 au 17 mai 2023. Elle impliquait la participation de près de 70 personnes, dont des membres de la Direction Générale, des Directions Techniques, des pilotes de processus, des chefs de service, des chefs de centre, des groupes d'agents, des représentants du personnel ainsi que des élus et prestataires externes.

L'objectif de ce diagnostic était de mesurer le niveau de conformité du SYDEC aux attendus du label engagé RSO, en attribuant des points selon un système d'évaluation spécifique. Sur une échelle de 0 à 1 000 points, le seuil minimal pour obtenir le label RSO est de 300 points. Les résultats de l'évaluation à blanc ont été très encourageants, avec un total de 522 points attribués au SYDEC.

Fort de ces conclusions positives, le SYDEC a élaboré un plan d'actions initial visant à débiter la démarche RSO. Ce plan identifiant les axes d'amélioration servira de guide pour les prochaines étapes, notamment la préparation de l'évaluation officielle prévue du 30 septembre au 4 octobre 2024.

## Sensibilisation à la RSO au SYDEC : une approche dynamique

Tout au long de l'année 2023, des réunions spécifiques axées sur la prévention et la Responsabilité Sociétale

des Organisations (RSO), sous forme de sessions de formation, ont été organisées en collaboration avec le service de prévention et la responsable Qualité, Sécurité, Environnement (QSE). Ces sessions ont rencontré un franc succès, rassemblant l'ensemble des agents et renforçant leur compréhension des enjeux associés à la RSO.



Vendredi 8 décembre 2023, lors du repas de fin d'année réunissant tous les agents du SYDEC, un quiz sur la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO) a





été organisé pour apporter une touche ludique à cet événement traditionnel et convivial. Une série de questions a été posée dans le but de sensibiliser et d'engager les agents à travers un défi amusant, offrant ainsi au gagnant la chance de remporter un superbe panier garni.

À la Une sur l'intranet du SYDEC, le lancement de la formation des Ambassadeurs RSO, début janvier 2024, a également favorisé la promotion de la culture RSO au sein de l'organisation.

## 24 Ambassadeurs pour promouvoir les valeurs de la RSO

Les 8 et 9 janvier 2024, les Ambassadeurs RSO ont suivi une formation de deux jours. Dispensée par l'AFNOR, cette session visait à harmoniser les compétences de l'équipe et à les préparer à leur rôle d'Ambassadeurs de la RSO. Les actions concrètes des Ambassadeurs RSO ont été examinées lors du Comité de Direction du 13 février 2024.

## Bilan Carbone : un pas de plus vers la responsabilité environnementale

Dans le prolongement de son engagement RSO, le SYDEC lance son Bilan Carbone, marquant ainsi le début d'un processus visant à répondre aux exigences réglementaires et aux engagements volontaires en matière de durabilité environnementale.

1 - Le premier Comité de Pilotage (COPI) s'est tenu le 18 mars 2024, avec pour objectif réglementaire de finaliser le bilan carbone d'ici le 30 juin 2024. Cette évaluation s'inscrit dans une double perspective : celle de la responsabilité environnementale et celle de la transparence vis-à-vis des parties prenantes.

Son objectif principal est de dresser un premier état des lieux des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités du SYDEC tout au long de l'année 2022. Cette analyse permettra de mieux comprendre l'empreinte carbone de l'organisation et d'identifier les principaux leviers d'action pour réduire son impact environnemental.



2 - Une fois le Bilan Carbone établi, le SYDEC mettra en place un plan d'actions visant à réduire ses émissions. Des indicateurs spécifiques seront définis pour suivre l'avancement de ces actions et évaluer leur impact. Ces indicateurs serviront à mesurer la progression du SYDEC dans la réduction de son empreinte carbone et à rendre compte de ses performances environnementales de manière transparente.



## Le SYDEC s'engage résolument dans le nouveau cycle triennal de certification ISO 9001

Le dernier cycle triennal 2020-2023 s'est clôturé sur un constat plus que positif, témoignant d'un système de management du SYDEC mature et performant. Ses points forts reposent notamment sur une solide couverture de ses activités grâce à un ensemble de procédures bien défini, l'utilisation d'outils dédiés à l'optimisation de l'échange et du traitement des données, une communication interne et externe transparente sur ses performances, ainsi qu'un haut taux de satisfaction de ses parties prenantes.

Un nouveau cycle s'est ouvert fin janvier 2024 avec l'audit de renouvellement. Dans sa quête permanente d'efficacité opérationnelle, le SYDEC reste déterminé à maintenir sa certification ISO 9001 à long terme, démontrant ainsi son engagement envers l'excellence et la satisfaction de ses parties prenantes.



# 3 compétences essentielles au service du territoire

Pour assurer sa mission de service public, le Syndicat peut compter sur l'engagement quotidien de ses 377 agents, répartis dans les trois pôles techniques : énergies, eau et assainissement, numérique, ainsi que les services supports mutualisés.

## Le SYDEC : des compétences pour un avenir durable et connecté

Au SYDEC, nous accompagnons les territoires et les citoyens pour rendre possible la transition vers un avenir durable et résilient, grâce à nos compétences spécialisées dans les domaines de l'énergie, de l'eau et du numérique. Nous œuvrons activement à assurer une gestion publique efficace et efficiente de la ressource en eau, à promouvoir la transition et la sobriété énergétique, et à mettre en œuvre un aménagement numérique pérenne et inclusif. C'est ensemble que nous gérons l'essentiel, façonnant un territoire moderne et respectueux de l'environnement.

### — Énergies :

Le SYDEC joue un rôle central dans la mise en œuvre d'un aménagement énergétique territorial équilibré et cohérent, en répondant aux besoins des territoires et des citoyens landais. À cet effet, il assure la distribution publique de l'électricité et du gaz, contrôle les concessions énergétiques, propose des conseils en matière d'énergies renouvelables et de rénovation énergétique aux collectivités, modernise l'éclairage et gère les travaux de dissimulation des réseaux de télécommunications. Enfin, il participe à la transition vers la mobilité électrique en développant et gérant des bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides.

### — Eau & Assainissement :

Le SYDEC s'investit pleinement dans une gestion efficace et soutenable de

la ressource hydrique. Afin de satisfaire les besoins quotidiens de la population landaise, il assure un approvisionnement continu en eau potable, via des réseaux performants et sécurisés, tout en veillant à la protection pérenne de la ressource. Il assure la collecte et le traitement des eaux usées, tout en préservant les milieux aquatiques et en recyclant les boues issues du processus de traitement. En parallèle, le SYDEC participe à des initiatives de solidarité internationale et mène différentes actions de sensibilisation auprès du grand public sur les enjeux liés à l'eau.

### — Aménagement numérique :

Depuis 2013, le déploiement de la fibre optique par le SYDEC vise à améliorer l'accès à Internet. À cette fin, le SYDEC a conçu et construit le réseau de fibre optique dans les Landes et a accompagné la commercialisation avec la SPL NATHD. Aujourd'hui, l'accent est mis sur la vie et la maintenance du réseau fibré : la qualité des connexions, la sécurité des infrastructures, l'accompagnement des élus à la fermeture progressive du réseau cuivre et la promotion de l'inclusion numérique dans tout le territoire landais.



# Ressources

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

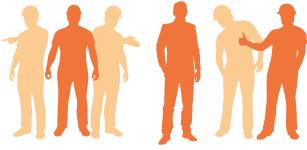
Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 040-200030435-20241014-D141024\_18-DE



**377 AGENTS MOBILISÉS**



dont :

**60** Direction Générale

**52** Direction Énergies

**253** Direction Eau

**12** Direction Numérique

**102 femmes**

**43 ans** de moyenne d'âge

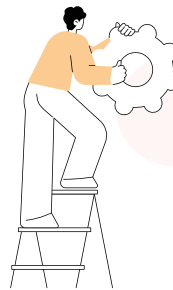
**12 ans** d'ancienneté en moyenne



**10 SITES**

- 1** siège social
- 5** agences locales Eau
- 3** sites techniques Énergies
- 1** usine de compostage

**7 SERVICES SUPPORTS MUTUALISÉS**



- Ressources Humaines
- Finances
- Qualité & RSO
- Services généraux
- Communication / Animations pédagogiques
- Informatique
- Cartographie / Sécurité réseaux

## Investissement local et engagement social en 2023

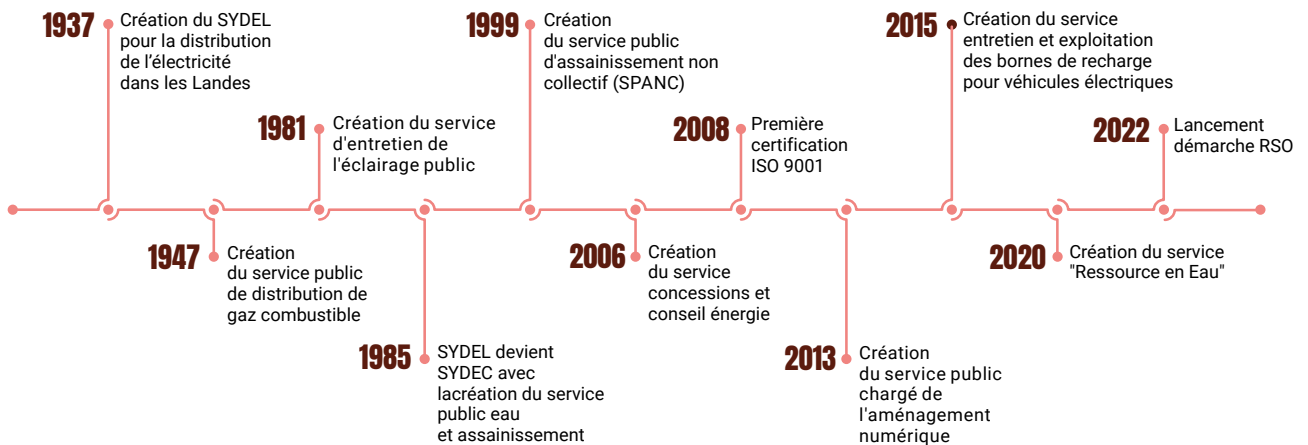


**95 M€** DE TRAVAUX RÉALISÉS



**24 908 HEURES** D'INSERTION SOCIALE

## Les grandes dates qui ont façonné le SYDEC

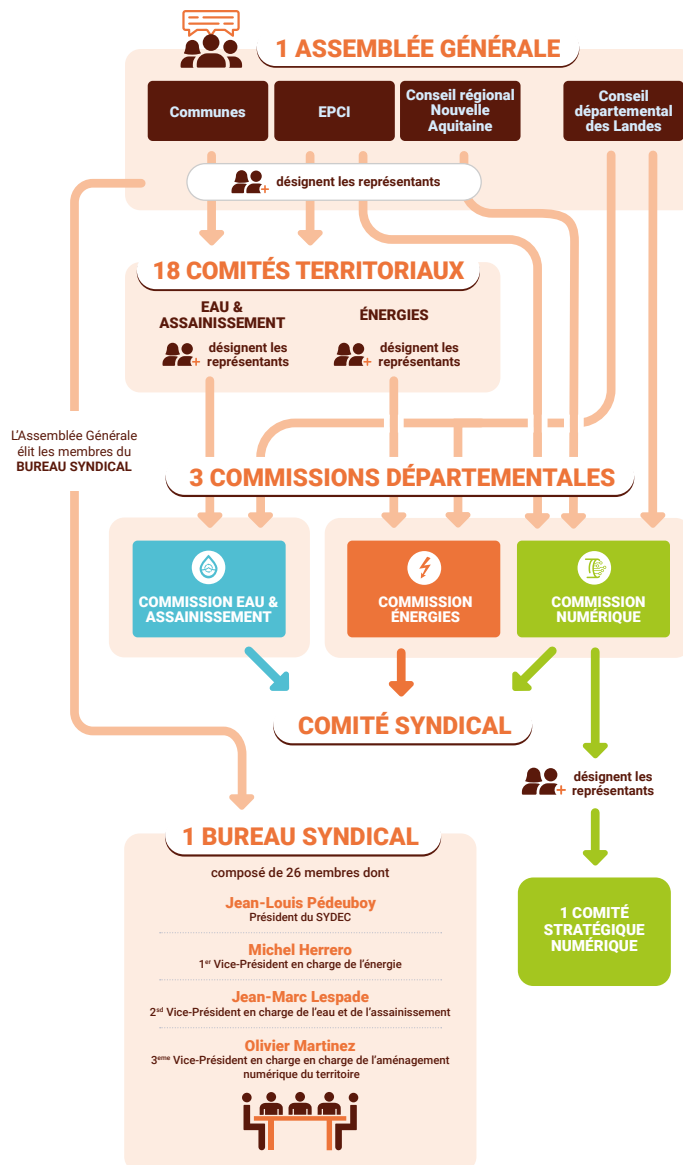




# Une gouvernance au service des missions du Syndicat

En 2021, le bureau syndical du SYDEC a été renouvelé suite aux élections départementales et régionales qui s'inscrivent dans la continuité du renouvellement communal et communautaire de 2020. Pour ce mandat 2021-2026, le Syndicat souhaite poursuivre ses missions de service public, en maintenant un haut niveau d'investissement. Il se positionne comme un partenaire de confiance auprès des élus landais et encourage la co-responsabilité.

## LA GOUVERNANCE DU SYDEC





### Le bureau syndical

Il assure les affaires courantes du SYDEC. Il prépare notamment les décisions stratégiques et les décisions d'orientation du Syndicat.

### Le comité syndical

Il assure la cohérence des décisions des comités territoriaux et du comité stratégique numérique. Il adopte

également les budgets, les tarifs et les comptes-rendus d'activités, ainsi que les modifications des règlements de service.

### Les comités territoriaux

Ils recensent les besoins locaux et hiérarchisent les priorités des programmes de travaux. Ils sont chargés du suivi des affaires locales. Ils proposent des améliorations aux règlements de service

et formulent un avis sur toutes les affaires relatives à leur territoire. Ils examinent également les comptes-rendus annuels d'activités.

### Le comité stratégique numérique

Il détermine les politiques et les investissements du déploiement du très haut débit dans les EPCI.



Bureau syndical du 18 avril 2024 en présence de Jean-Marc Lespade, Jean-Louis Pédeuboy, Michel Herrero et Jean-Yves Arrestat.

## Les comités territoriaux

**200** **députés titulaires** siègent en Commissions départementales

**33** **rapporteurs territoriaux** représentent les comités Eau et Énergies

Les comités territoriaux du SYDEC rassemblent les représentants des collectivités adhérentes (communes et établissements publics de coopération intercommunale).

## La vie du SYDEC en 2023

**9** bureaux syndicaux

**4** comités syndicaux

**18** comités territoriaux Énergies

**16** comités territoriaux Eau-Assainissement

**87** décisions prises

**151** délibérations prises en bureau syndical

**106** délibérations prises en comité syndical



# Les 18 rapporteurs énergies incarnent la voix des territoires

Désignés lors des comités territoriaux en début de mandat, les rapporteurs énergies animent les comités territoriaux et présentent aux délégués les affaires qui leur sont soumises. Chargés d'identifier les besoins des communes, ils participent à la prise de décision, tout en étant les garants de l'efficacité de l'action du SYDEC sur le terrain.



## 3 questions à Michel Herrero, vice-président du SYDEC et maire d'Estigarde.

### – Si vous deviez dresser le bilan de l'année 2023 vis-à-vis des énergies pour le SYDEC, que retiendriez-vous ?

L'année 2023 restera comme une année positive. Notre trajectoire et notre dynamique restent inchangées et nous permettent d'avancer sans cesse vers de nouveaux défis. Cette constance dans la progression témoigne de l'engagement continu du SYDEC envers son objectif principal : répondre aux besoins énergétiques des collectivités landaises de manière efficace et responsable.

### – Quels sont les enjeux majeurs et les prochains défis à relever pour l'année 2024 ?

Nous devons nous attacher à développer les relations de confiance qui nous lient avec toutes les communes du territoire. Cela passera notamment par la poursuite de la mise en place des éclairages publics utilisant la technologie LED en remplacement des installations obsolètes et énergivores.

La mobilité de demain s'écrit également avec le SYDEC, qui contribuera à l'implantation de plus de 200 nouvelles bornes de recharge d'ici 2027. Ces infrastructures, inscrites dans le nouveau Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE), soutiennent l'augmentation constante du nombre de véhicules à moteur non thermique dans les Landes.

### – Pouvez-vous nous décrire la collaboration entre le SYDEC et les collectivités landaises afin de surmonter les défis liés à la transition énergétique ?

L'une des forces du SYDEC réside dans le relationnel avec les représentants des collectivités. Chacun peut s'exprimer et ces avis transitent par les comités territoriaux, les commissions départementales et remontent au comité syndical.

Cette forte concertation donne aux élus l'assurance d'être entendus et de pouvoir efficacement transmettre les besoins des concitoyens dont ils sont les représentants. Il en découle une collaboration efficace et une large adhésion aux projets ambitieux portés par le SYDEC.



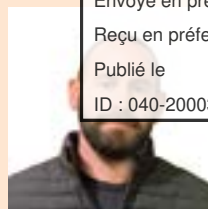
**David Persillon**  
Commune de Mimizan



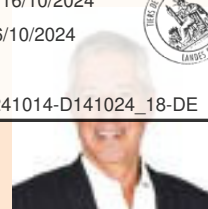
**Patricia Cassagne**  
Commune de Lûe



**Marie-Christine Altimira**  
Commune de Morcenx-la-Nouvelle



**Grégory Cohéré**  
Commune de Solférino



**Dominique Urolatégui**  
Commune de Pontonx-sur-l'Adour



**Jean-Jacques Leblond**  
Commune d'Uza



**Martine Elgart**  
Commune de Saint-Aubin



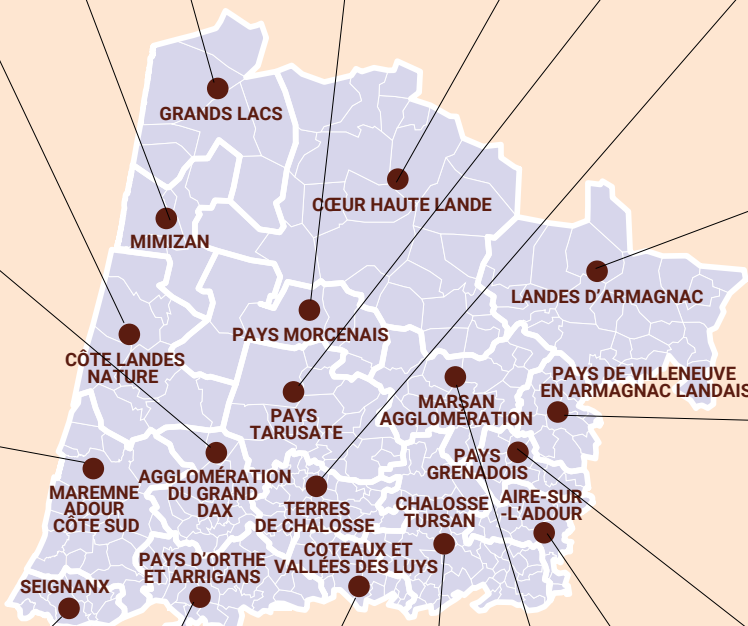
**Henri Bedat**  
Commune de Saint-Vincent-de-Paul



**Michel Herrero**  
Commune d'Estigarde



**Michel Castets**  
Commune de Soustons



**Jean-Yves Arrestat**  
Commune de Perquie



**Julien Fichot**  
Commune de Saint-Martin-de-Seignanx



**Didier Bergès**  
Commune de Grenade-sur-l'Adour



**Luc De Monsabert**  
Commune de Saint-Cricq-du-Gave



**Antolinez Vicente**  
Commune d'Arsave



**Vincent Dartos**  
Commune d'Aubagnan



**Bernard Kruzynski**  
Commune de Saint-Pierre-du-Mont



**Bernard Malherbe**  
Commune d'Aire-sur-l'Adour



# Être à l'écoute des agents pour un accompagnement toujours plus personnalisé

Le service Ressources Humaines (RH) du SYDEC module et enrichit ses pratiques. L'objectif : une écoute plus fine des préoccupations des agents afin de mieux répondre à leurs attentes.

## Permanences RH : aller vers les agents pour nouer une relation de proximité

Après le succès de la tournée 2022, avec un taux de satisfaction de 97%, les permanences RH ont naturellement été reconduites en 2023.

**Le concept :** des rendez-vous personnalisés, à la demande des agents, sur le site de leur choix. Le service RH se déplace afin d'aller à leur rencontre.

**Le calendrier :** un questionnaire électronique est adressé à tous les agents pour organiser les entretiens à l'automne, en amont des entretiens individuels de novembre. Les agents renseignent le créneau horaire souhaité, et l'agence sur laquelle ils désirent être accompagnés.

**Les thèmes :** à sélectionner dans le questionnaire, parmi les sujets suivants (choix multiples possibles) :

- Carrière : évolution, mobilité, avancement
- Paie
- Temps de travail : congés, absences, ASA, RTT, maternité, paternité, etc.
- Retraite
- Formation
- Autre

En octobre 2023, le service RH s'est donc déplacé sur les centres de Mont de Marsan, Roquefort, Tartas, Saint Paul lès Dax et Capbreton/Tarnos pour rencontrer les agents. Ces entretiens personnalisés, se déroulant dans un environnement familier, permettent de tisser une relation particulière. L'agent aborde sans appréhension les sujets choisis au préalable et obtient le niveau d'information souhaité.

En 2023, 75% des entretiens ont porté sur la carrière ; viennent ensuite la retraite et la formation.

## Deux agents nous racontent leur expérience de la permanence RH

### Quel était le programme de votre entretien ?

« J'ai souhaité aborder le thème de la reconversion professionnelle. L'agent RH a pu également m'apporter des informations sur le détail de mon bulletin de salaire. Enfin, j'ai pu aussi partager mon ressenti concernant mon arrivée dans mon nouveau service. »

« Le sujet central portait sur mon départ à la retraite. »

### Quels sont les avantages de ces entretiens « in situ » ?

« Cela permet un contact direct qui facilite les échanges. C'est très sympa de rencontrer en personne nos collègues du service RH quand on ne travaille pas sur le site du siège du SYDEC. Les agents de terrain et des agences locales apprécient que le personnel administratif vienne à leur rencontre. En effet, cela peut-être un peu intimidant pour certains agents de se déplacer jusqu'au siège... »

« J'ai trouvé cet entretien sur place vraiment très pratique. Sans cette initiative, je pense que je n'aurais pas fait la démarche, en tout cas, je n'aurais pas fait le déplacement.

Les agents sont disséminés sur tout le département et ne connaissent pas forcément les locaux de Mont de Marsan, cela peut être un frein à la demande de renseignements. »

### Quel bilan dressez-vous de cet entretien ?

« L'agent RH m'a apporté toutes les informations demandées et m'a surtout rassurée quant à mes compétences pour mener à bien mes missions. Au terme de l'entretien, j'ai décidé de me laisser du temps avant d'envisager une reconversion professionnelle. Nous ferons un point lors de la prochaine permanence RH. Je me suis sentie écoutée et rassurée. »

« Au moment de l'entretien, la dernière réforme des retraites n'était pas encore passée. Il a donc fallu attendre son application officielle pour obtenir les informations définitives sur ma date de départ et les conditions précises. Malgré ce contretemps, je me suis sentie écoutée et mes attentes ont été prises en considération. »





## En 2024, la gestion des formations du SYDEC entre dans une nouvelle ère

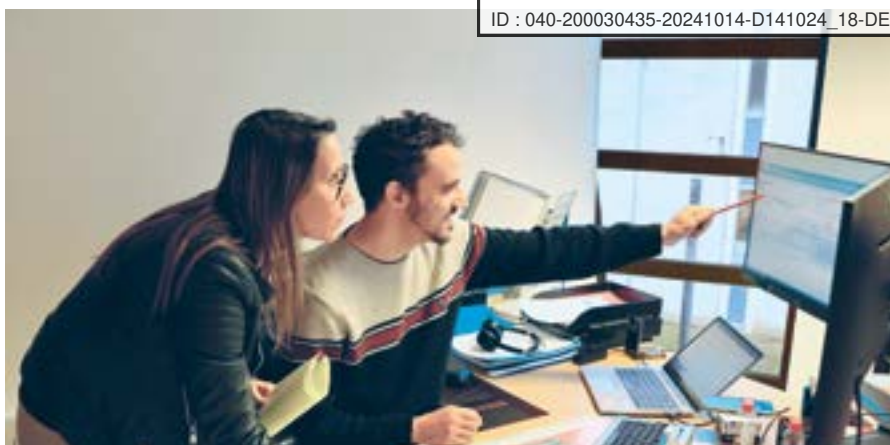
Un nouveau logiciel de gestion des formations a été créé sur mesure. Cette approche a permis de concevoir un outil parfaitement adapté à la politique RH du SYDEC et aux besoins spécifiques de la collectivité.

La date de mise en production de ce nouveau logiciel est prévue pour mars ou avril, marquant un changement significatif par rapport au système précédent. Il offre une interface plus intuitive, permettant une meilleure visualisation des données ainsi qu'une gestion individuelle et collective plus efficace. L'optimisation des délais représentera un réel gain de temps pour les agents.

Grâce à ce nouveau logiciel, le SYDEC dispose désormais d'un outil complet de gestion de la formation offrant une vue directe sur l'historique de chaque agent et permettant de faire le lien avec la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences).

L'objectif est que l'agent soit totalement acteur de son parcours professionnel et de faciliter les interactions entre services, en offrant une consultation aisée des données RH. Cette dimension interconnectée favorisera une meilleure coordination et collaboration entre les services.

In fine, il sera relié au module Évaluation dont le développement devrait débuter en 2024.



## Depuis 2022, la refonte du logiciel RH

Le SYDEC s'est doté d'un nouveau Système d'Information de Gestion des Ressources Humaines (SIRH). Plus performant, adapté au nombre d'agents, il offre de nouvelles fonctionnalités et la possibilité d'aller plus loin dans le process. L'interface utilisateur a été améliorée grâce au travail collectif des équipes.

Les modules carrière et paie sont activés depuis avril 2022. Le volet Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) est, quant à lui, en cours de déploiement, afin de répondre au mieux aux besoins.

A terme, le module GPEC intégrera le référentiel des métiers du SYDEC et leurs compétences associées.



## De l'humain derrière la machine

La formation professionnelle est un des leviers d'attractivité du SYDEC qui y consacre plus de 1,5% de sa masse salariale. Basée sur le site de Mont de Marsan, Céline Aldabe, chargée de formation, est à l'écoute des agents afin de les accompagner dans leurs projets professionnels et/ou personnels et dans leur montée en compétences.



# La Direction Énergies, garante d'un aménagement équilibré et cohérent

L'organisation fonctionnelle de la Direction Énergies repose sur différents services aux compétences bien établies.



« Le SYDEC continue d'investir fortement sur le territoire, avec un effort conséquent de la Direction Énergies. Ainsi, après avoir dépassé les 30 millions d'euros d'investissement en 2023, nous franchirons la barre des 40 millions en 2024, afin d'accompagner les demandes de nos collectivités membres. Nous accordons une attention particulière au financement de la modernisation de l'éclairage public et aux travaux liés à la transition écologique. Nous restons l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat pour les cofinancements croisés, tels que la DETR et le Fonds vert, permettant ainsi la réalisation accélérée de cet objectif commun : la sobriété énergétique. »

Laurent Civel, Directeur Général



## Avec 6 domaines d'intervention

la Direction Énergies veille à aménager le territoire de manière cohérente afin de garantir des services de proximité performants et innovants.

### Le service public du gaz

Le SYDEC est l'autorité organisatrice et concédante de la distribution de gaz combustible. 321 communes lui ont délégué cette compétence. Le Syndicat contrôle la bonne exécution par les concessionnaires des missions de service public d'entretien, de modernisation et de développement de 1 605 km de canalisations moyenne et basse pression. Ces systèmes d'approvisionnement en gaz sont sa propriété. Il en a confié l'exploitation à trois concessionnaires, uniques maîtres d'ouvrage, qui sont : Gaz Réseau Distribution France (GRDF), Butagaz et la SEML Gascogne Énergies Services. En dehors de 44 communes ayant fait l'objet d'une convention historique en 2004 entre le SYDEC et GRDF, le choix de l'exploitant s'effectue via une mise en concurrence pour l'attribution d'une délégation de service public pour 106 communes en concession en 2022.

### L'éclairage public

327 communes du département ont transféré au SYDEC la maîtrise d'ouvrage en matière de travaux d'éclairage. Ces derniers concernent à la fois la voirie, les équipements sportifs extérieurs et la mise en lumière des équipements publics. L'entretien et la maintenance des installations lumineuses sont aussi du ressort du Syndicat.

### Le service public de l'électricité

Le SYDEC a pour mission de garantir la distribution de l'électricité, en tant qu'autorité organisatrice et concédante. Il exerce cette compétence pour le compte de l'ensemble des communes du département. Propriétaire des réseaux de distribution, il doit veiller à leur bon fonctionnement. Pour cela, il délègue l'exploitation de près de 294 600 points de livraison basse tension à Enedis et à la SEML Gascogne Énergies Services. Des contrats de concession fixent le rôle de chacun au regard de la nature des travaux. Si le SYDEC ou l'un de ses exploitants sont les seuls à pouvoir investir en tant que maîtres d'ouvrage, il est de la responsabilité exclusive des concessionnaires de renouveler les infrastructures, d'entretenir les lignes et de mettre aux normes les réseaux.

### Les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Le SYDEC exerce, pour les EPCI membres, la maîtrise d'ouvrage et la maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ou hybrides, dans le respect de l'article L. 2224-37 du CGCT. Leur création, entretien et exploitation relèvent ainsi de sa compétence. L'achat et la fourniture d'électricité requise pour l'usage de ces véhicules sont de son ressort. Le Syndicat est propriétaire de l'ensemble des équipements dont il est maître d'ouvrage.

### Les réseaux de télécommunications

Les réseaux aériens de communications électroniques de l'opérateur Orange utilisent parfois les mêmes supports que ceux du réseau public de distribution d'électricité. Une convention nationale a été signée en 2005 pour leur dissimulation et leur enfouissement. Dans ce cadre, le SYDEC coordonne à l'échelon départemental les travaux liés aux infrastructures communes de génie civil. Par ailleurs, le SYDEC intervient en co-maîtrise d'ouvrage lors de la pose de fourreaux surnuméraires dédiés au passage de la fibre optique.

### Le Conseil Énergies

Le SYDEC propose des services variés pour optimiser la consommation énergétique. Il assiste les communes pour la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre dans des projets qui recourent aux énergies nouvelles renouvelables. Il intervient pour étudier des solutions en termes de rénovation énergétique des bâtiments et propose ensuite un accompagnement pour la réalisation des travaux de rénovation. Le Syndicat réalise aussi des audits énergétiques et des diagnostics pour les bâtiments publics et la valorisation des CEE induits par les travaux. Un économiste de flux énergétiques accompagne les collectivités qui en font la demande pour un suivi complet et à plus long terme.



# Les nouveaux arrivés à la Direction Énergies

En 2023, 3 nouveaux agents de maintenance expérimentés ont rejoint le service Éclairage public. Découvrez ce qui les anime, leur parcours et les principales missions qui leur sont confiées.



**Cyril Dubos**  
Site EP  
de Biscarrosse

## Quel a été votre parcours avant de rejoindre le SYDEC ?

Avant d'intégrer le SYDEC, j'ai travaillé chez EIFFAGE pendant 14 ans. Essentiellement en terrassement, éclairage et installation photovoltaïque. J'étais basé sur l'antenne de Biscarrosse, située à proximité du centre technique du SYDEC.

## Pourquoi avoir rejoint le SYDEC ?

Au cours de mon expérience précédente, j'ai été amené à collaborer avec le SYDEC. La proximité géographique entre mon ancienne entreprise et les locaux du SYDEC a favorisé les rencontres et les échanges. J'ai été séduit par l'organisation du travail et les opportunités d'évolution au sein du SYDEC. Après une période prolongée de déplacements dans la France entière, la perspective de pouvoir me stabiliser et me rapprocher de ma famille, qui plus est dans une organisation qui vient de fêter son 85ème anniversaire, était un argument de poids !

## Quelles sont vos missions en quelques mots ?

Je participe à la maintenance des installations d'éclairage public et de leurs équipements électriques (horloges, tableaux...). En collaboration avec mon équipe, nous intervenons sur les défaillances déclarées par les communes de notre secteur via la plateforme GEOLUX. Je me déplace également pour gérer les réparations urgentes et imprévues en astreinte, notamment sur les candélabres accidentés qui sont assez nombreux en période estivale.



**Renaud Sierro**  
Site EP  
de Saint-Paul-  
lès-Dax

## Quel a été votre parcours avant de rejoindre le SYDEC ?

Avant de rejoindre les rangs du SYDEC, j'ai fait mes armes sur divers postes de manutentionnaire puis d'électricien au sein d'une entreprise spécialisée dans les travaux d'installation électrique. J'ai ensuite intégré l'entreprise TERELAND, sous-traitant d'ENEDIS, pendant 11 ans.

## Pourquoi avoir rejoint le SYDEC ?

Après des années passées à dépendre de réponses à des marchés, d'une durée limitée à deux ou trois ans, la perspective de travailler pour le SYDEC représentait pour moi une opportunité de gagner en stabilité dans ma vie professionnelle.

## Quelles sont vos missions en quelques mots ?

J'interviens sur la maintenance du réseau d'éclairage public, sur le secteur de Saint-Paul-lès-Dax. Cela comprend diverses tâches telles que l'inspection régulière des installations, la réparation des pannes, le remplacement des composants défectueux et toute autre intervention nécessaire pour assurer le bon fonctionnement et la sécurité du système d'éclairage public sur cette zone géographique.



**Nicolas Fabre**  
Site EP  
de Saint-Paul-  
lès-Dax

## Quel a été votre parcours avant de rejoindre le SYDEC ?

Ma carrière est un peu atypique : après avoir servi 5 ans dans l'armée, j'ai été commercial pendant une dizaine d'années dans la quincaillerie spécialisée pour les professionnels et les artisans. Ensuite, j'ai entrepris une reconversion professionnelle et suivi une formation dans le domaine des réseaux électriques. J'ai travaillé deux ans pour une entreprise sous-traitante d'ENEDIS, puis j'ai répondu à une annonce pour intégrer le SYDEC, j'ai candidaté et... voilà : je suis au SYDEC depuis bientôt un an.

## Pourquoi avoir rejoint le SYDEC ?

J'aimais bien la notion de service public, ainsi que l'idée de participer à la transition énergétique. Fidèle à mes années de commercial, j'apprécie de rester au contact de la population et d'avoir la chance de travailler en équipe et souvent à l'extérieur.

## Quelles sont vos missions en quelques mots ?

Je m'occupe de la maintenance de l'éclairage public sur les secteurs rattachés du pôle de Saint-Paul-lès-Dax. Nous mettons en application les arrêtés municipaux relatifs aux réglages des horaires de fonctionnement. Je réalise également la maintenance courante comme le changement des ampoules et des câbles. Les équipes changent de secteur tous les trois mois, ce qui me permet progressivement de bien connaître tout notre périmètre d'intervention.



# Diminuer la consommation énergétique

27. Fonds Vert : investir pour l'avenir

28. Intracting : un pas déterminant vers la transition énergétique de l'éclairage public

29. Groupement d'achats : la force du collectif

30. Accompagnement à la sobriété énergétique

31. Enedis et GRDF dévoilent les clés de l'autonomie énergétique d'ici 2033 dans les Landes



Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 040-200030435-20241014-D141024\_18-DE



# Diminuer la consommation énergétique

Le contexte géopolitique et la nécessaire adaptation au changement climatique font de la diminution de la consommation énergétique un objectif prioritaire pour le SYDEC, qui n'hésite pas à actionner tous les leviers à sa disposition.



# Fonds vert : investir pour l'avenir

Instauré en 2023 sous l'impulsion du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, également connu sous le nom de « Fonds vert », vise à soutenir les collectivités dans l'amélioration de leur performance environnementale. Mais comment le SYDEC a-t-il pu s'intégrer dans cette politique nationale ? Réponse !

**Madame Françoise Tahéri, Préfète des Landes, s'est prêtée au jeu de l'interview. Elle a apporté son éclairage sur les modalités concrètes du Fonds vert et donné son évaluation de l'action du SYDEC.**

## Quels sont les objectifs de l'État à travers le Fonds vert ?

L'objectif principal est de mobiliser des ressources budgétaires significatives au plan national, afin de permettre le financement des investissements nécessaires à la réussite de la transition écologique et énergétique. L'enveloppe a été portée cette année à 2,5 milliards d'euros.

Le Fonds vert couvre un vaste panel d'opérations. Cela peut concerner l'investissement énergétique, la réhabilitation, la rénovation, tout comme la protection de la biodiversité. La puissance publique intervient pour prendre en charge une partie du coût de l'investissement correspondant.

## En quoi consistait le projet porté par le SYDEC et financé en partie par le Fonds vert ?

Le SYDEC nous avait présenté un beau projet, incontestablement, qui concernait une opération d'éclairage public. Il s'agissait d'un investissement d'un montant de 2,1 millions d'euros, que nous avons financé à hauteur de 47%, soit une contribution de l'État très significative de 800 000 €.

Ce projet présentait l'avantage d'offrir aux collectivités locales un gain immédiat, avec un éclairage public totalement modernisé et une facture d'électricité nettement réduite.

À mon avis, c'est de l'argent public bien dépensé et utile. Il permet de faire vivre nos artisans, nos entreprises et,

fondamentalement, de réaliser des économies pour réussir la transition énergétique et écologique. C'est le défi qui est le nôtre pour le 21<sup>e</sup> siècle et que nous devons relever dans un pas de temps assez rapide, car nous avons pris du retard.

Pour tenir le calendrier de 2030, il faut y aller de façon coordonnée avec l'ensemble des acteurs intéressés, en mobilisant nos financements conjointement.

## Comment se déroule l'attribution des financements par le Fonds vert ?

Le projet doit bien-sûr être orienté vers les objectifs prioritaires. Il doit également présenter un degré de maturité lui permettant un démarrage rapide. De plus, je considère que l'État doit intervenir davantage pour les collectivités qui ont de faibles revenus et de lourdes charges. Un projet s'inscrivant dans le cadre d'un CRTE (Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique) partira avec une longueur d'avance, tout comme les projets portés par des communes labellisées Action cœur de ville, Petite ville de demain, ou bien Village d'avenir. Il s'agit là encore de donner une cohérence d'ensemble à l'action de l'État. Nous versons un quart de la somme au démarrage, ce qui permet une avancée rapide. Cette intervention de l'État a un effet incitatif pour les collectivités territoriales et les autres acteurs. Cela facilite ensuite le tour de table pour obtenir les financements complémentaires.

## Quel regard portez-vous sur l'action du SYDEC ?

Le SYDEC est un syndicat historique extrêmement dynamique, qui offre un panel de compétences très large, ce



qui le rend assez unique dans notre pays. C'est un des plus vieux syndicats d'électricité, quasiment l'ancêtre des Intercommunalités. C'est là que se sont noués souvent les grandes solidarités et les grands programmes d'équipement des territoires. Le SYDEC a également su prendre le tournant du 21<sup>e</sup> siècle pour porter maintenant la fibre optique. Je trouve que le modèle du SYDEC est particulièrement intéressant parce qu'il a pris en charge les grands réseaux qui sont très structurants. Incontestablement, pour assurer une gestion optimisée, il faut qu'il y ait une démarche et un périmètre suffisamment large, afin de réduire les coûts et de mener une action cohérente sur l'entièreté d'un territoire. À ce titre, il est important de rappeler l'opération hautement bénéfique que nous avons menée avec le SYDEC, visant à remplacer sur l'ensemble du département 12000 lampadaires, de type boule lumineuse, particulièrement énergivores. Par le biais d'une convention unique en son genre, validée par la commission DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), le SYDEC a obtenu un financement annuel de 900 000 € sur 4 années. Nous sommes les premiers à avoir contractualisé un tel engagement. Les Landes sont un département dynamique, porteur de projets indispensables pour répondre aux nombreux défis de notre temps, en matière de transition écologique et de croissance démographique. Il faut toujours investir pour l'avenir.



# Intracting : un pas déterminant vers la transition énergétique de l'éclairage public

Le 19 janvier 2023, Rémi Heurlin, directeur régional adjoint de la Banque des Territoires et Jean-Louis Pédeuboy, président du SYDEC, ont apposé leurs signatures sur une convention d'Intracting. L'Intracting, dispositif novateur, vise à financer la transition énergétique des infrastructures publiques en se basant sur les économies d'énergie réalisées. Ainsi, les investissements consentis pour la rénovation énergétique seront remboursés grâce aux économies générées sur la consommation d'énergie.

La Banque des Territoires, émanation de la Caisse des Dépôts, spécialisée dans le financement et le soutien aux projets de développement des territoires français, s'engage pleinement dans cette démarche en fournissant un droit de tirage de 4,5 millions d'euros sur 3 ans.

La Convention a été signée par le SYDEC au nom de toutes les communes adhérentes, au titre de l'éclairage public. Les communes qui le souhaitent peuvent emprunter, à travers le SYDEC, un montant correspondant à leur quote-part.

Le taux d'intérêt défini par la convention est de 0,75%, pour une durée de remboursement de 13 ans. Ce taux restera figé durant les 3 années suivant la signature de l'accord.

Les travaux et aménagements financés devront concerner l'éclairage public et l'amélioration des performances énergétiques. Les axes de progrès sont nombreux dans ce domaine : les réverbères de type « boule lumineuse », un éclairage énergivore et non respectueux de la faune nocturne, sont voués à être changés, tout comme les luminaires dits « de forte puissance » qui seront progressivement remplacés par des éclairages LED.

À la suite de la signature de la convention, 16 collectivités\* ont adhéré à cette initiative, souscrivant à des emprunts dont le montant total dépasse 640 000 euros.

Au total, les économies d'énergies réalisées par ces communes s'élèveront à plus de 305 000 Kwh, soit plus de 70 000 € par an. Le taux avantageux proposé par la Caisse des Dépôts, comparé aux taux classiques du marché,

permet aux collectivités locales qui y souscrivent d'économiser plusieurs milliers d'euros. Autre avantage non négligeable : ces emprunts sont cumulables avec d'autres aides subventionnées par l'État comme le Fonds Vert, offrant ainsi aux communes des conditions particulièrement attractives pour le financement de leurs projets d'éclairage public.

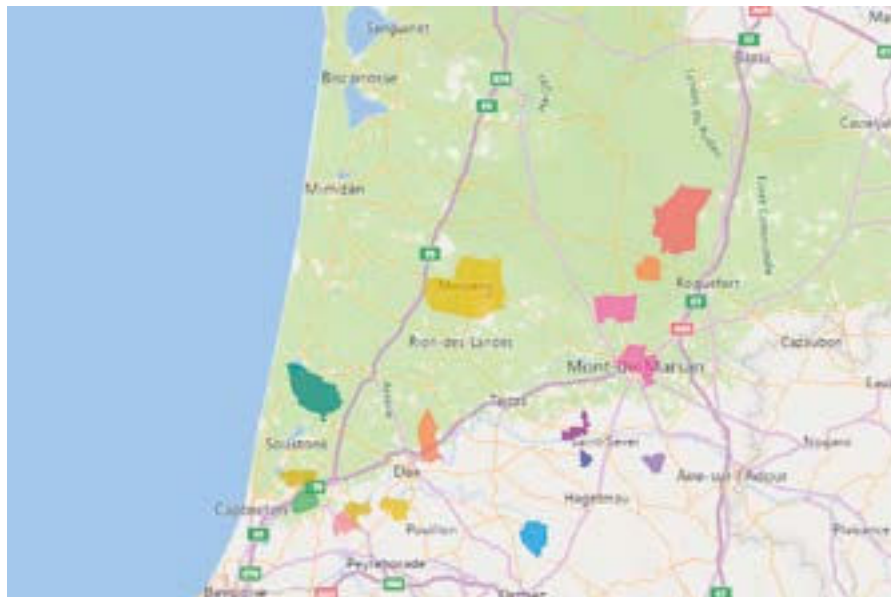
La signature de cette convention entre la Caisse des Dépôts et le SYDEC, au nom de toutes les communes, témoigne de l'engagement collectif en faveur de la transition énergétique.

Désormais, il appartient à chaque commune de saisir cette opportunité afin de bénéficier de conditions avantageuses pour le financement des travaux liés à l'éclairage public. Cela permettra



d'initier sa nécessaire mutation vers un modèle plus durable et plus économique.

\*Ces 16 collectivités sont : Amou, Banos, Bélis, Cauna, Cère, Fargues, Heugas, Lencouacq, Léon, Mont-de-Marsan, Morcenx-la-Nouvelle, Orist, Pey, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Vincent-de-Tyrosse et Tosse.





# Groupement d'achats : la force du collectif

Le SYDEC participe depuis 2014 à un groupement régional en collaboration avec les Syndicats départementaux voisins, nommé le Groupement d'achats de la Nouvelle-Aquitaine. Il pilote la gestion des contrats du groupement pour le compte des membres du département des Landes.

Initialement axé sur l'optimisation des factures d'électricité et de gaz, ce groupement revêt désormais une importance vitale pour ses membres. Ces derniers cherchent à mieux maîtriser les coûts croissants et renforcer la garantie et la sécurité des approvisionnements. Ceci est d'autant plus crucial que l'augmentation significative des prix de l'énergie et la fragilité constatée chez certains fournisseurs n'ont pas survécu à la volatilité importante des prix.

En 2022, grâce aux tarifs négociés, la hausse de la facturation d'électricité a été limitée à moins de deux fois le prix de l'année précédente (+75%) pour les adhérents du groupement d'achats de la Nouvelle-Aquitaine, qui contrairement à d'autres collectivités et entreprises ont vu leurs factures augmenter jusqu'à trois ou quatre fois.

Au-delà des prix compétitifs obtenus grâce à la mutualisation des besoins, les membres profitent d'avantages significatifs, tels qu'une gestion de contrat sans interruption, une stratégie d'achat adaptée aux marchés internationaux, une simplification des démarches, et la plateforme DEEPKY dédiée au suivi des contrats. Cet outil permet de gérer efficacement leurs nouveaux besoins et les optimisations de contrats, générant des économies substantielles pour les membres.



**Jérôme Baylac-Domengetroy,**  
Président de la  
Communauté de  
Communes du  
Pays Morcenais  
partage son  
témoignage :

« En tant qu'adjoint aux finances de la commune de Morcenx-la-Nouvelle, j'ai une vision claire de ce que nous apporte cette

adhésion au groupement d'achats. Pour nos collectivités de communes, passer par le groupement d'achats présente plusieurs avantages :

➤ 1. La négociation :

Appuyer sur l'expertise du SYDEC pour négocier ce type de marchés plutôt complexe.

➤ 2. Les prix :

En travaillant ensemble, l'effet de mutualisation est naturellement important. Actuellement, en examinant les budgets et l'évolution entre 2022 et 2023 et surtout entre 2023 et 2024, nous observons une stabilité des prix. Sur le contrat d'électricité, nous constatons même une baisse, ce qui était assez inespéré ! Quant au gaz, nous sommes sur une quasi-stabilité.

« Pour les budgets des collectivités, cela représente une véritable chance et je pèse mes mots ! »

Nous n'avons pas été soumis aux aléas des coûts de l'énergie contrairement à d'autres collectivités ou même grandes entreprises. Pour les budgets des collectivités, cela représente une véritable chance et je pèse mes mots ! J'ai discuté avec mes services de l'atténuation de 40% sur la facture d'électricité de l'éclairage public. Si on nous avait juste promis une maîtrise des coûts sur ces factures, tout le monde aurait signé ! Alors, bénéficier de cette réduction c'est vraiment inespéré. L'appui du SYDEC se révèle également important en matière de gestion. En cas de difficulté, les membres du groupement ne sont pas laissés seuls face au fournisseur pour engager des discussions. Pour les petites communes rurales comme la nôtre, c'est très important. J'imagine qu'une grosse collectivité a des moyens et de services pour gérer tout ça. Mais pour les petites communes rurales, comme Morcenx-la-Nouvelle avec ses 5 000 habitants, être appuyé par un SYDEC qui possède une puissance d'action et des compétences techniques, c'est véritablement un plus

pour nous. Nous bénéficions de ce système depuis déjà trois ans. Notre adhésion au prochain groupement ne fait aucun doute : quand on fait les comptes, on est très vite convaincu ! »



COPIL Groupement d'achats

**87 % des communes et l'ensemble des communautés de communes landaises ont rejoint le groupement.**

Le SYDEC gère 380 membres et leurs 10 700 contrats.

Le groupement achète en moyenne pour 250 M€ par an d'électricité et de gaz, dont 38 M€ pour la part landaise.

En moyenne pour 2024 : baisse des factures d'électricité de 15% à 40% TTC (- 40% pour l'éclairage public).

Les factures de gaz devraient diminuer de 7% TTC (par rapport à 2023 : 40 M€ d'économie globale, dont 6 M€ pour les contrats landais).

Le groupement de la Nouvelle-Aquitaine renouvelle l'accord-cadre actuel pour les consommations 2026-2028. Début des achats pour la 1ère année 2026 de ce nouvel accord-cadre : automne 2024



# Accompagnement à la sobriété énergétique

Pour réduire la consommation énergétique, privilégier la sobriété est la démarche la plus rationnelle. En modernisant les équipements et en ajustant les horaires selon les préférences des collectivités, le SYDEC s'investit pleinement dans cette approche plus économe.

## Un éclairage public moins gourmand

La consommation électrique de l'éclairage public sur l'ensemble des communes gérées par le SYDEC a baissé de 20% en 2023, malgré l'augmentation du nombre de points d'éclairage. Deux leviers ont été actionnés simultanément pour attendre cette réduction :

➤ 1. Le remplacement des appareils énergivores et obsolètes par des LED. Cette substitution permet une réduction de 50 à 70% de la consommation énergétique individuelle. De plus, cette technologie offre la possibilité de programmer des baisses d'intensité lumineuse pendant les heures du milieu de la nuit. Cette initiative contribue à réduire davantage la consommation électrique tout en atténuant les nuisances nocturnes lumineuses.

➤ 2. La mise en œuvre des arrêtés municipaux, adoptés par les communes, pour réduire la durée d'éclairage des lampadaires publics et réaliser ainsi des économies supplémentaires.

## Des coupures nocturnes adaptées

Du fait de l'augmentation du coût de l'électricité, la plupart des collectivités landaises ont décidé de revoir les heures de fonctionnement de leur éclairage public. Une recrudescence des demandes a été observée à partir du deuxième semestre de 2022. Cette tendance s'est maintenue tout au long de l'année 2023. Ces coupures nocturnes ont toutes fait l'objet d'un arrêté municipal. En moyenne, elles s'opèrent de 23h00 à 06h00 du matin. La vocation de l'éclairage public étant avant tout sécuritaire, il a toujours été rappelé que seules les zones peu fréquentées

la nuit pouvaient être coupées. A contrario, dans les zones où l'éclairage public est indispensable pour assurer cette sécurité, telles que les traversées de bourg, les axes de circulation importants, les zones conflictuelles et accidentogènes (carrefours, passages piétons, abris-bus), l'éclairage ne doit pas être interrompu. Les services du SYDEC ont mis en œuvre ces nouveaux horaires de fonctionnement, parfois de façon simple en reprogrammant uniquement les horloges de commande, mais aussi de manière plus compliquée quand il a fallu reprendre et modifier le câblage individuel des lampadaires.



Claire Luciano, Maire de Taller

## CCRT : une aide financière précieuse pour accélérer le passage à la chaleur renouvelable des collectivités landaises

Le CCRT (Contrat Chaleur Renouvelable Territorial) est un contrat de cofinancement, passé entre l'ADEME et le SYDEC. Ce dernier est chargé de détecter et grouper des projets de mutation des sources de production de chaleur actuellement en énergies fossiles (fioul, gaz) vers des solutions en chaleur renouvelable (biomasse, géothermie, solaire thermique et réseaux de chaleur). Ainsi rassemblés, ces petits projets atteignent une taille suffisante pour bénéficier du Fonds Chaleur.

En signant ce CCRT en 2022, le SYDEC s'est engagé à trouver 12 projets dont le volume de production énergétique s'élèvera à 5 GWh. 8 de ces projets devront porter sur la biomasse, et 4 sur d'autres sources d'énergie (Biomasse, géothermie, solaire thermique et réseaux de chaleur).

Aujourd'hui, ces projets sont identifiés, et 4 sont même déjà réalisés. Le SYDEC est sur la bonne voie pour tenir ses engagements.

Grâce au CCRT, 70% du montant HT des études est subventionné.

Le taux d'aide moyen à la maîtrise d'œuvre est de 20% (en fonction de la filière et de la quantité de chaleur produite).

Au terme de ce premier contrat de 3 ans, en fonction des résultats et de la dynamique observée dans l'apparition de nouveaux projets, le CCRT pourra être reconduit.





# Enedis et GRDF dévoilent les clés de l'autonomie énergétique d'ici 2033 dans les Landes

Les Landes se sont fixé l'objectif ambitieux d'atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2033, conformément au « Contrat pour la stratégie départementale pour la transition énergétique dans les Landes 2020-2030 ». La production en autoconsommation d'énergie renouvelable, qu'elle soit photovoltaïque ou issue de la méthanisation, jouera un rôle capital dans l'atteinte de cet objectif.

**Enedis et GRDF nous présentent les possibilités offertes dans leurs domaines respectifs :**



**Luc Wanniarachchi**  
Directeur  
Territorial  
Landes-Enedis

« L'intégration des énergies renouvelables est un défi majeur pour Enedis et l'ensemble des acteurs énergétiques d'autant que la dynamique des projets photovoltaïques est exceptionnelle dans les Landes. En effet, avec plus de 1000 MW de puissance installée et 17800 installations à fin 2023, nous sommes le deuxième département de France, après la Gironde, en matière de production solaire. Sur l'année 2023, c'est plus de 40 % de la consommation globale du département qui a été couverte par les énergies renouvelables produites localement.

Cela est possible grâce à un effort considérable d'Enedis pour réaliser les raccordements des nouveaux sites de productions (plus de 4000 sites raccordés en 2023 et 127 MW de capacité supplémentaire) mais également pour renforcer le réseau afin d'absorber cette quantité supplémentaire d'énergie. D'ici 2030, c'est 4 à 5 postes sources supplémentaires qui devront être construits sur le département avec un volume d'investissement prévisionnel de plus de 150 M€.

En ce qui concerne le développement de l'Autoconsommation Collective :

nous avons actuellement 8 opérations en service dans Les Landes. Ils permettent aux bénéficiaires de faire des économies sur leurs factures et de contribuer à l'environnement, dans un contexte de tension énergétique. Enedis et le SYDEC travaillent ensemble sur une trentaine de projets communaux à venir. La dynamique des projets photovoltaïques est si forte qu'Enedis, dans les Landes, est pionnier en matière de flexibilité. En expérimentant le projet Reflex, nous accélérerons encore plus l'intégration des EnR en nous appuyant sur un dispositif de pilotage temps réel de la production. Grâce à ce projet, c'est plus de 130 MW de capacités supplémentaires qui pourront être accueillies sur le réseau landais d'ici 2030 ! »



**Frédéric Soulier**  
Directeur  
Territorial  
- Pyrénées  
Atlantiques &  
Landes - GRDF

« Le département des Landes avance à bon train sur le sujet de la méthanisation, avec 4 unités de méthanisation en fonctionnement injectant du gaz sur le réseau. Ce gaz vert est produit à partir de déchets organiques issus de l'industrie agroalimentaire pour le site de Bénesse-Maremne, de déchets agricoles pour le site de Saugnac-et-Muret ou Grenade-sur-Adour, et à partir des boues de station d'épuration pour le site de Jouanas



à Mont-de-Marsan. Cette variété de sources témoigne de l'étendue des possibilités offertes par la méthanisation dans les Landes. Le département compte aujourd'hui dans sa consommation de gaz naturel près de 15% de gaz vert, renouvelable et produit sur le département. La feuille de route Néo Terra, objectif de la Région, est d'arriver à 30% en 2030 et 100% en 2050.

D'ici fin 2025-début 2026, en prenant en compte les projets en cours de construction et d'étude, GRDF estime que le gaz produit dans les Landes représentera un quart de la consommation du département. Selon une étude de l'ADEME, le potentiel total de production de gaz vert dans les Landes à l'horizon 2050 est largement supérieur à la consommation du département. Les Landes pourraient donc être rapidement « exportateur » de gaz vert pour d'autres territoires. Ce sont de belles perspectives, sachant que la méthanisation est la première technologie des gaz renouvelables. Il y en a d'autres qui sont aujourd'hui moins avancées, comme par exemple la pyrogazéification ou la gazéification hydrothermale. Ces formes de production en devenir renforcent la conviction de GRDF selon laquelle les Landes deviendront des exportateurs de gaz renouvelables. »



# Le SYDEC et ses concessionnaires : la confiance n'exclut pas le contrôle

En tant qu'AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie) pour les deux énergies, électricité et gaz, le SYDEC a pour mission régaliennne de s'assurer que les obligations des concessionnaires inscrites dans les contrats de concessions soient bien respectées, dans les droits et obligations qu'ils leur incombent.

Le SYDEC détient la mission d'AODE à l'issue d'un transfert de compétences décrit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), opéré par les communes landaises depuis 1937 pour l'électricité (date de création du SYDEC) et 2004 pour le gaz. À ce titre, le SYDEC doit réglementairement rendre compte aux communes de la bonne gestion des concessions par les concessionnaires.

Il s'assure de cet aspect en procédant à un suivi régulier et par des contrôles ponctuels des activités des concessionnaires, sur les sujets techniques, clientèle et comptable. Il traite également avec les concessionnaires, les réclamations des élus et des usagers en leur apportant une réponse et/ou une solution conforme aux obligations définies dans les contrats de concessions.

## Découvrons à présent la vision des concessionnaires :



**Frédéric Soulier**  
Directeur  
Territorial  
- Pyrénées  
Atlantiques &  
Landes – GRDF

« Le SYDEC exerce un contrôle sur l'ensemble des activités de GRDF . Ce contrôle porte sur les activités opérationnelles et techniques, les bases de données, le patrimoine ainsi que sur la partie comptable. GRDF met à la disposition du SYDEC l'ensemble des données d'une année à l'autre.

Le SYDEC réalise ensuite un travail de fond pour analyser toutes ces données.

Des échanges ont lieu afin de lever le moindre doute sur les chiffres. Chaque année, une réunion bilan permet de voir l'avancée des actions en cours et de traiter les questions restées en suspens.

« C'est un travail qui nous oblige à être exemplaires. Cela nous aide à nous maintenir dans une belle dynamique. »

Malgré le contrôle exercé, les relations entre le SYDEC et GRDF demeurent excellentes, caractérisées par une franchise mutuelle et des échanges fructueux entre les équipes. Une relation de confiance entre deux entités partenaires depuis de nombreuses années.

GRDF se charge de la construction des infrastructures pour le compte du SYDEC tandis que ce dernier joue un rôle d'accompagnement. Actuellement, un réseau est en cours d'installation entre le site de méthanisation de Peyrehorade et la ville de Dax, l'objectif étant de faire parvenir le gaz renouvelable jusqu'à Dax.

Le SYDEC agit en tant qu'autorité organisatrice et concédante pour

le compte des communes traversées et non encore desservies, informant les élus sur l'importance de cette infrastructure afin de garantir son acceptabilité. Dans le cadre du transfert de la compétence gaz des communes adhérentes du SYDEC, il étudie la possibilité de lancer des Délégations de Service Public. Cela lui permettrait d'attribuer une nouvelle concession à un concessionnaire de distribution (tel que GRDF), si la desserte de la commune concernée répond à l'atteinte d'une rentabilité réglementaire. »





**Luc Wanniarachchi**  
Directeur  
Territorial  
Landes - Enedis

« Nous travaillons en étroite collaboration avec le SYDEC dans le cadre d'un cahier des charges modernisé, signé en décembre 2018, pour une concession renouvelée sur une durée de 30 ans, (le dernier datant de 1993).

Au-delà de définir les missions respectives de l'autorité concédante SYDEC et du concessionnaire Enedis, ce document est une véritable feuille de route sur 30 ans en matière de qualité de service à fournir aux clients landais et d'engagement dans la transition énergétique.

Le Schéma Directeur des Investissements (SDI) en est la clé de voûte. Véritable dispositif de gouvernance des investissements, il permet de tracer une vision à long terme des évolutions du réseau sur le territoire de la concession. Il se décline tous les 4 ans sous la

forme d'un Programme pluriannuel des Investissements (PPI) avec des objectifs chiffrés de réalisation de travaux de renforcement, de modernisation et enfin de sécurisation du réseau pour faire face aux aléas climatiques. Ainsi, sur la période 2019-2022, Enedis a investi 18,8 M€ aux côtés du SYDEC (pour un engagement contractuel initial de 14,7 M€) avec par exemple la fiabilisation de 125 km de réseau moyenne tension ou la résorption de 93 km de fils nus faible section sur le réseau basse tension. Cette dynamique se poursuit sur la période 2023-2026 suite à la signature d'un deuxième PPI en septembre 2022 dans le cadre du congrès FNCCR de Rennes. Ce nouvel accord financier engage Enedis à hauteur de 18,6 M€ pour des objectifs techniques d'investissements de fiabilisation des ouvrages sur le même rythme que le 1<sup>er</sup> PPI.

De surcroît, Enedis et le SYDEC entretiennent de vraies relations de partenaires au service du territoire landais. Cela passe par de nombreuses actions communes, comme par exemple :

➤ La mise à disposition du portail collectivités et d'un espace « Mesures et

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le  
Services » par Enedis. Cet outil permet  
ID : 040-200030435-20241014-D141024\_18-DE



les communes du département dans leurs objectifs de maîtrise de leurs consommations et leurs projets d'énergie renouvelable.

➤ L'amélioration du cadre de vie, par la mise en esthétique des réseaux aériens Basse Tension dans les cœurs de villes ou villages. Sur la période 2023-2024, Enedis a convenu de participer au financement d'une partie de ces travaux à hauteur de 40 %, sur une longueur totale prévue de plus de 8 km de réseau.

➤ La participation, chaque année aux Comités territoriaux organisés par le SYDEC à la maille de chaque Communauté de Communes. L'objectif est de faire connaître les programmes travaux et les offres Enedis en matière de données et d'intégration des énergies renouvelables.

Au-delà de tous ces objets de partenariat, la qualité des relations entre le SYDEC et Enedis dans les Landes se traduit par des rencontres régulières pour s'assurer de l'avancée et de la bonne exécution des orientations majeures et par une bonne complémentarité dans l'accompagnement énergétique des collectivités landaises. »





# Pour vos projets, 1 ambition 2 solutions

Indépendance énergétique, maîtrise des budgets, réduction des émissions de gaz à effet de serre, autant de nécessités qui rendent les investissements dans les énergies renouvelables incontournables, pour les communes et les intercommunalités landaises. Parce que vouloir n'est pas toujours pouvoir, le SYDEC et Enerlandes mettent leurs atouts au service des collectivités pour les aider à mener à bien leurs projets d'investissement.

## Les opportunités proposées par le SYDEC

Le SYDEC accompagne les collectivités membres sur tout un panel d'actions et de prestations variées. Des premières études à l'inauguration ! Aujourd'hui, plus de cent trente opérations ont été concrétisées ou s'apprentent à l'être : c'est une vraie réussite et le SYDEC a su répondre présent. Un élément important : aujourd'hui 80% des projets s'envisagent en auto consommation, alors qu'il y a 24 mois, ces projets étaient anecdotiques. Nous sommes à une rupture.

## Enerlandes : 15 ans au service des communes et des énergies renouvelables

Enerlandes est une Société d'Économie Mixte créée en décembre 2008. Elle a pour vocation d'appuyer le développement des énergies renouvelables dans le département des Landes.

**Dominique Coutière en est l'actuel président, il nous expose sa vision d'Enerlandes, son présent et son avenir :**

## Enerlandes a fêté ses 15 ans : d'où vient l'idée d'avoir créé cet outil public, unique en son temps ?

Il y a 15 ans, Laurent Civel imaginait un modèle économique et réussissait à convaincre le président du Conseil

départemental de l'époque, Henri Emmanuelli, de se lancer dans l'aventure. Ainsi naquit Enerlandes, fruit d'une collaboration entre le département, la Caisse des dépôts, le Crédit Agricole et le SYDEC.

Enerlandes, c'est un élan vers le bien commun, façonné par des valeurs propres au département des Landes. Tout a commencé avec la bataille de l'eau. Nous avons défendu la gestion publique contre les compagnies privées, car nous considérons l'eau comme un bien collectif. Nous avons ensuite étendu cette vision à l'électricité, une ressource tout aussi essentielle. Notons qu'aujourd'hui, la renationalisation totale d'EDF, suite à la terrible année 2022, montre bien que nous sommes dans le vrai.

Enerlandes s'est engagé principalement dans le photovoltaïque, bien que les débuts aient été teintés de doutes quant à sa rentabilité. Pourtant, les premières

années ont été les plus fructueuses grâce à des prix de rachat très avantageux.

## Concrètement, que propose Enerlandes aux collectivités ?

Les collectivités ne disposent généralement pas de l'ingénierie nécessaire pour étudier la faisabilité des projets. Nous les épaulons en termes de conseil et de conception, en liaison forte avec le SYDEC. Nous accompagnons les collectivités dans leur réflexion sur des investissements pertinents et responsables. Les pistes sont nombreuses, notamment avec l'avènement récent de l'autoconsommation.

Ensuite, nous participons au financement des projets en partenariat avec les collectivités, qui ne disposent souvent pas des ressources nécessaires pour les concrétiser.



Rencontre avec Dominique Coutière, président d'Enerlandes



## Dans quelle direction souhaitez-vous orienter Enerlandes ?

Nous analysons les opportunités qui s'offrent à nous aujourd'hui et qui n'existaient pas il y a 15 ans. Il reste encore un vaste champ d'action à explorer dans le domaine du photovoltaïque.

L'objectif est également d'inciter les communautés de communes à rejoindre Enerlandes, afin qu'elles se sentent impliquées et coresponsables.

### Dans quelle direction souhaitez-vous orienter Enerlandes ?

Je pense nécessaire de clarifier notre positionnement : certes aujourd'hui on parle de méthanisation, d'hydraulique, d'éolien ou encore de géothermie. Mais ces sources d'énergie ont leurs limites et leur exploitation se heurte à de nombreux obstacles.

À titre d'exemple, pour être efficaces, des éoliennes devraient se dresser

au-dessus de la canopée, atteignant des hauteurs de près de 100 mètres. La co-visibilité serait problématique, sans parler de la compatibilité avec les activités aériennes militaires basées sur le territoire.

Le chemin le plus raisonnable reste le photovoltaïque, car il a déjà largement démontré sa faisabilité économique. Nous analysons les opportunités qui s'offrent à nous aujourd'hui et qui n'existaient pas il y a 15 ans. Il reste encore un vaste champ d'action à explorer dans le domaine du photovoltaïque. Nous anticipons une demande croissante des collectivités pour l'équipement des bornes de

recharge pour véhicules électriques dans les parkings, ainsi que pour le développement de l'autoconsommation. C'est sur ces axes que nous prévoyons d'orienter nos interventions et notre collaboration avec les collectivités dans les années à venir. L'idée, c'est que tout le monde soit gagnant.





# Bornes de recharge : diagnostic et perspectives

En 2016, les collectivités du département choisissaient de confier au SYDEC la mise en œuvre d'un réseau d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides (IRVE), conformément au 1<sup>er</sup> schéma directeur qui définissait les besoins de déploiement à court terme en fonction du développement des véhicules électriques à l'époque. Sept ans plus tard, alors qu'un nouveau schéma directeur est en cours de déploiement, il est temps de dresser un premier bilan et d'envisager l'avenir avec le nouveau schéma directeur.

## 2016-2023 : 10 fois plus de sessions de recharge

Les 92 bornes prévues par le premier schéma directeur ont été installées et mises en service au cours de l'année 2017. Elles se répartissent en deux catégories : les bornes Rapides et les bornes Normales.

En 2019, le SYDEC a décidé d'internaliser la maintenance d'exploitation des bornes en s'appuyant sur les ressources de son service d'entretien de l'éclairage public et en développant de nouvelles expertises auprès de ses collaborateurs. Geolux, un outil de déclaration en ligne des pannes d'éclairage public et de suivi de la maintenance, a été modifié pour inclure les IRVE, permettant ainsi de gérer les demandes d'intervention provenant soit de la supervision des infrastructures par IZIVIA, soit des collectivités. La gestion monétique, la supervision et l'interface client ont été assurées par Bouygues Énergies & Services (BYES), puis par IZIVIA (groupe EDF) depuis 2020. Le prochain prestataire sera prochainement annoncé.

Depuis 2018, le nombre de charges annuelles a quasiment doublé tous les ans jusqu'en 2022, passant de 3 119 à 33 298. En 2023, on observe un net ralentissement de cette évolution. Le nombre de charges annuelles réussies est de 34 863 soit une augmentation de 5%. Un palier qui peut s'expliquer par un renforcement de l'offre de bornes sur notre territoire.

Quelle que soit l'année étudiée, une forte hausse (+ de 50%) du nombre de charges est observée durant la période estivale, les touristes venant grossir les rangs des utilisateurs en itinérance.

Il est important de noter que les bornes du réseau Mobive (le service de recharge pour véhicules électriques et hybrides en Nouvelle-Aquitaine) ne sont pas exclusivement réservées aux abonnés Mobive. Les utilisateurs « en itinérance », c'est-à-dire hors réseau Mobive représentent plus de la moitié des charges effectuées chaque année, confirmant ainsi l'efficacité de l'interopérabilité.

## Nouveau SDRIVE : assurer un maillage efficace

Pour élaborer le nouveau Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDRIVE), le SYDEC a analysé le parc actuel d'IRVE accessibles au public dans les 17 EPCI du département des Landes adhérent à la compétence IRVE. Sur la base des résultats de cette analyse, le SYDEC a développé un nouveau schéma directeur, visant à poursuivre de manière économiquement viable le déploiement initial d'IRVE, afin de couvrir efficacement l'ensemble du territoire des Landes. Dans cette étude, l'offre non ouverte au public a été prise en compte. En effet, aujourd'hui, une très large partie des recharges s'effectuent sur des bornes privées, à domicile ou sur le lieu de travail.



Cette offre est donc structurante pour évaluer le besoin complémentaire en points de charge ouverts au public. Une autre variante intégrée dans l'analyse est la population des Landes : son évolution, sa répartition, son habitat, son revenu médian. Autant de données analysées afin d'affiner le résultat. L'évolution du marché des véhicules électriques a également été étudiée pour anticiper les besoins futurs. Élaboré en 2022, le SDRIVE a été définitivement validé par la préfecture le 9 mai 2023. Il prévoit le déploiement des bornes sur notre territoire sur la période 2023-2027. Ce sont 203 bornes supplémentaires qui devraient être installées. La première phase de mise en service a débuté en janvier 2024. Ce schéma directeur devra être mis à jour régulièrement pour rester pertinent et répondre à son objectif de surveillance des évolutions des usages au fil des années.

**203 bornes  
supplémentaires  
d'ici 2027**



De nouvelles bornes de recharge ont été installées et mises en service comme ici, début mai 2024, sur la commune de Bougue (modèle IES)





# Contrôle des lignes de vie des mâts d'éclairage sportif

Dans un souci permanent d'améliorer la sécurité de ses agents en intervention, le SYDEC a mis en place un contrôle périodique des lignes de vie et de leurs systèmes d'accroche sur les mâts d'éclairage sportifs.

## Définition

Une ligne de vie est un dispositif de sécurité qui permet à son utilisateur de s'y attacher pour se protéger contre les risques de chute en hauteur. Elle est composée d'un câble d'assurage en acier inoxydable d'un diamètre de 8 à 10 mm, de points d'ancrage d'extrémités et intermédiaires, de dispositifs permettant le passage des points d'ancrage sans nécessité de se détacher, d'un mousqueton ou d'un coulisseau autobloquant, et enfin d'absorbeurs d'énergie destinés à réduire l'impact de la force exercée par une chute sur la structure.

## Principe de fonctionnement

- Les agents sont attachés à la ligne de vie via leurs équipements de protection individuels (EPI).
- Ils peuvent se déplacer le long de la ligne de vie en toute sécurité à l'aide d'une longe munie d'un coulisseau à son extrémité qui glisse le long du filin, offrant une mobilité tout en maintenant la sécurité.
- En cas de chute, le coulisseau bloque la descente et un équipement spécifique appelé absorbeur d'énergie réduit la force d'impact sur le corps de l'opérateur.

## Accès sécurisé aux projecteurs depuis le sol

Ces lignes de vie équipent des mâts d'éclairage sportif pour lesquels l'approche en camion nacelle est difficile, voire impossible. Elles permettent aux agents habilités pour le travail en hauteur (vingt mètres en moyenne pour des mâts de stade) d'accéder à l'ensemble des projecteurs depuis le sol, à l'aide d'un harnais, d'une longe, d'un coulisseau

et des EPI adéquats. Bien que cette méthode soit plus contraignante, plus longue et plus physique, elle reste parfois la seule solution pour pouvoir monter et effectuer les réparations nécessaires.

## Maintenance et contrôles réguliers

En 2021, le SYDEC a lancé une consultation auprès d'entreprises spécialisées pour effectuer une vérification initiale sur un certain nombre de sites dans le département. Cette première prestation a permis de constater qu'une remise en état était parfois impérative pour assurer l'utilisation de ces lignes de vie et garantir la sécurité des agents les utilisant. Ces travaux ont été réalisés début 2022.

Conformément à la législation, tous les ouvrages vérifiés, et pour certains ayant fait l'objet d'une remise en état, sont contrôlés tous les ans. Compte tenu du nombre important de mâts concernés et des contraintes budgétaires qui en découlent, le SYDEC a décidé de procéder chaque année :

- À la vérification initiale d'un nouveau lot de mâts n'ayant jamais été contrôlé, et à la remise en état des lignes de vie jugées non conformes.
- Au contrôle périodique annuel de l'ensemble des mâts vérifiés depuis 2021.

## Limitation d'usage des lignes de vie non contrôlées

Par principe de sécurité, les lignes de vie des installations non contrôlées



## Contrôles annuels des installations

Les communes possédant des installations de ce type ayant été contrôlées sont :

- ▀ Saint-Paul-les-Dax
- ▀ Dax
- ▀ Pontonx-sur-l'Adour
- ▀ Benesse-Maremne
- ▀ Saint-Geours-de-Maremne
- ▀ Labenne
- ▀ Saint-Martin-de-Seignanx
- ▀ Tarnos
- ▀ Saint-Vincent-de-Tyrosse
- ▀ Peyrehorade
- ▀ Saint-Martin-de-Hinx
- ▀ Tosse

pour l'instant ne sont jamais utilisées. Les opérations de maintenance sont effectuées avec des nacelles élévatrices de location parfaitement adaptées, quand les conditions climatiques permettent l'accès jusqu'au niveau des mâts d'éclairage.





# Rénovation énergétique, de l'audit à la réalisation : les solutions sur-mesure du SYDEC

Aujourd'hui, les collectivités doivent faire face simultanément à une forte hausse des coûts de l'énergie et à un contexte réglementaire toujours plus exigeant, notamment avec la mise en application du décret tertiaire. Une conjoncture qui rend la mise en place d'une stratégie globale de performance énergétique incontournable. Fidèle à son rôle d'accompagnement et de facilitation, le SYDEC propose des solutions complètes allant de l'audit énergétique jusqu'à la mise en œuvre des travaux, en passant par le suivi des consommations.

## L'audit énergétique : le plus court chemin vers l'amélioration des performances

L'audit énergétique a pour objectif d'établir et de planifier un programme de travaux visant à améliorer la performance énergétique d'un bâtiment. Il englobe une synthèse détaillée de l'enveloppe du bâtiment et de ses systèmes (chauffage, climatisation, ventilation et éclairage), incluant :

- une description des anomalies apparentes.
- une analyse approfondie et critique du fonctionnement du bâtiment, basée sur les données recueillies.
- des recommandations chiffrées pour réduire la consommation d'énergie et améliorer le confort.
- ainsi qu'un programme de réhabilitation comprenant au moins trois scénarios de travaux, soutenus par une analyse financière détaillée.

L'audit énergétique se révèle particulièrement recommandé lorsqu'il est nécessaire de rénover un bâtiment, mais que l'on manque d'informations sur les travaux les plus opportuns, le budget requis ou les aides disponibles. Il s'avère également très utile dans le contexte du Décret Tertiaire pour les bâtiments concernés.

## Le décret tertiaire, c'est quoi ?

Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET), également appelé « décret tertiaire », établit des objectifs visant à réduire la consommation d'énergie pour les propriétaires et exploitants de bâtiments tertiaires. L'objectif est d'atteindre une économie d'énergie de 60% pour l'ensemble du parc tertiaire d'ici à 2050. Pour répondre à cet impératif, les bâtiments concernés par le décret tertiaire doivent faire l'objet d'une déclaration annuelle de consommation énergétique, depuis septembre 2022. Sont concernés : tous les bâtiments ou locaux d'activité à usage tertiaire et dont la surface d'exploitation est supérieure ou égale à 1 000 m<sup>2</sup>.

audits et DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) ont été accompagnés par le SYDEC et réalisés par les bureaux d'études partenaires. Autant d'occasions pour ces entreprises de démontrer leurs compétences et leur fiabilité. Outre la qualité et les prix avantageux obtenus auprès des bureaux d'études qu'il a sélectionnés, le SYDEC, lauréat du programme ACTEE SEQUOIA de la FNCCR, offre la possibilité aux collectivités de bénéficier d'une subvention de 50 % sur le prix de tout audit réalisé et facturé sur un bâtiment tertiaire.

## Une maîtrise d'œuvre indispensable

Une fois réalisé, le bilan énergétique représente la feuille de route vers l'amélioration des performances énergétiques. La collectivité doit alors examiner les axes de progrès proposés dans le bilan, et arbitrer entre les différentes solutions.

Afin d'assurer la cohérence entre les travaux et le scénario de travaux sélectionné, il est indispensable de mandater une mission de Maîtrise d'Œuvre.

Le maître d'œuvre va décrire les travaux dans une étude APS/APD (Avant Projet Sommaire et Avant Projet Détaillé). Une fois cette étude validée par la collectivité, le maître d'œuvre rédige un marché, permettant aux entreprises de travaux de se positionner et de réaliser les travaux. Le SYDEC peut recommander aux

## Réaliser un audit énergétique en partenariat avec le SYDEC : quels avantages ?

Les bureaux d'études (BE) référencés au SYDEC sont présélectionnés dans un accord-cadre à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Sur la période 2021-2023, 171





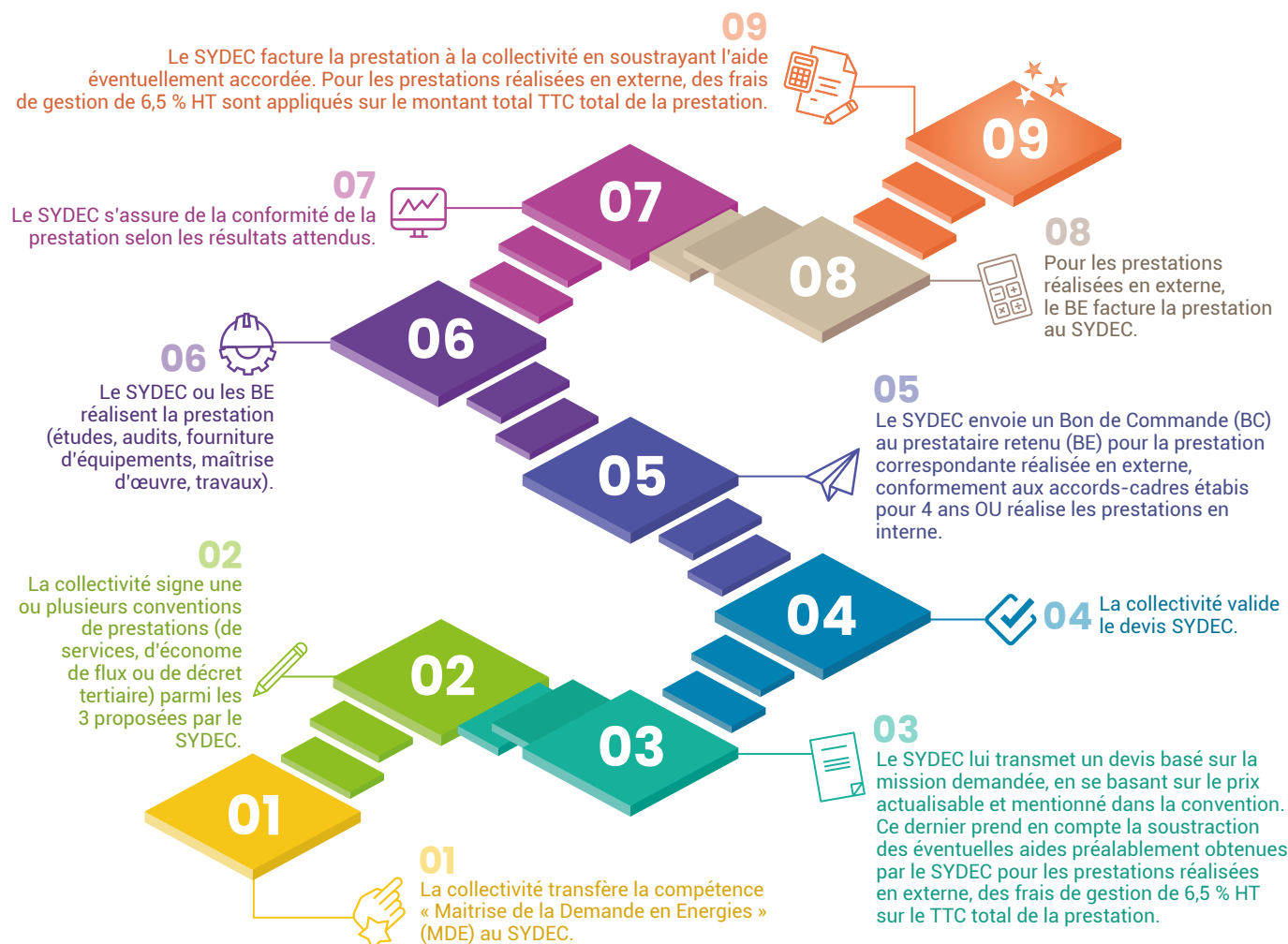
collectivités un des bureaux d'études sélectionnés dans le cadre de son marché global de prestations intellectuelles, évitant ainsi aux communes de passer par la case consultation.

En complément, le SYDEC propose sa prestation d'accompagnement à la rénovation énergétique. Dans cette prestation d'Assistance à Maîtrise d'Œuvre et maîtrise d'Ouvrage (AMO), le SYDEC fera le lien entre le maître d'ouvrage (la collectivité) et le maître d'œuvre.

### Le service d'économies de flux énergétiques

Dans le cadre d'une convention d'économe de flux, le SYDEC met à disposition de la commune l'un de ses agents économes de flux énergétiques. Il sera en charge d'analyser le patrimoine bâti de la commune et ses consommations énergétiques. Après avoir identifié les bâtiments les plus énergivores, il réalisera des audits énergétiques et proposera des solutions d'amélioration de l'efficacité énergétique.

La durée de prise en charge du patrimoine communal est de 5 ans, renouvelables. Chaque année, l'économe de flux rend compte à la commune de la situation de sa consommation énergétique. Ce service est facturé selon les termes de la convention, avec la garantie que le montant facturé annuel sera inférieur aux économies réalisées grâce aux interventions de l'économe de flux. Si la commune ne parvient pas à réaliser les économies escomptées, d'autres solutions seront envisagées.





Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 040-200030435-20241014-D141024\_18-DE



**Scannez, découvrez !**

Plongez dans l'histoire  
et le patrimoine de  
ce territoire landais,  
en scannant ce QR-Code.



# Les panoramas



- 44. Les ressources financières de la Direction Énergies
- 46. Gestion de la dette et perspectives
- 47. Le programme annuel 2023 à la loupe
- 50. Programme annuel des travaux
- 52. Mandatements TTC des travaux 2023
- 56. Les contributions des collectivités adhérentes aux travaux



# Les ressources financières de la Direction Énergies

Dans le cadre de ses missions, le SYDEC perçoit différentes contributions. Elles servent à investir pour la qualité des réseaux et des infrastructures, afin de contribuer à un aménagement équitable et équilibré des territoires.

## Les ressources dédiées aux investissements

Les principales ressources financières de la Direction Énergies proviennent de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE), de la redevance de concession R2 et de la Part Couverte par le Tarif (PCT). Ces trois apports représentent 87 % des ressources financières de la DT 2021. Ces recettes sont utilisées en totalité pour le financement des travaux d'investissement réalisés par le SYDEC. Elles participent à une diminution des contributions des communes, en zone rurale comme en zone urbaine.

D'autres ressources s'y ajoutent également :

- les redevances d'occupation du domaine public (RODP) des réseaux de télécommunications et d'électricité ;
- la participation forfaitaire versée directement par les pétitionnaires ou, dans certains cas, par les collectivités à l'extension du réseau basse tension (BT) ;
- les revenus de la vente des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) ;
- le montant des remboursements des candélabres accidentés versés par les tiers.

## Que recouvrent les principales contributions ?

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité est payée par les consommateurs aux fournisseurs d'électricité. Ces derniers la reversent au SYDEC uniquement pour les montants perçus sur le territoire des communes rurales. En zone urbaine, ils la versent directement aux collectivités.

La redevance de concession R2 est versée par le concessionnaire Enedis. Son montant dépend des travaux réalisés par le SYDEC en zones urbaine et rurale, deux ans avant l'année de son versement. Les travaux concernés portent sur ceux qui ont été effectués sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur les réseaux d'éclairage public. La Part Couverte par le Tarif est payée par l'ensemble des consommateurs via le Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE), qui correspond à près d'un tiers de la facture d'énergie des usagers (montant TTC). Elle porte sur l'ensemble des raccordements réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYDEC, pour tous les types de communes. Elle

représente environ 40 % du montant HT de ces opérations.

## Les ressources dédiées au fonctionnement

Ces recettes proviennent :

- des différentes redevances de concession R1 versées par les concessionnaires Enedis, GRDF, GES et Butagaz ;
- des honoraires perçus sur les travaux ;
- des contributions versées par les adhérents au service de l'éclairage public.



Commission Départementale Énergies janvier 2024



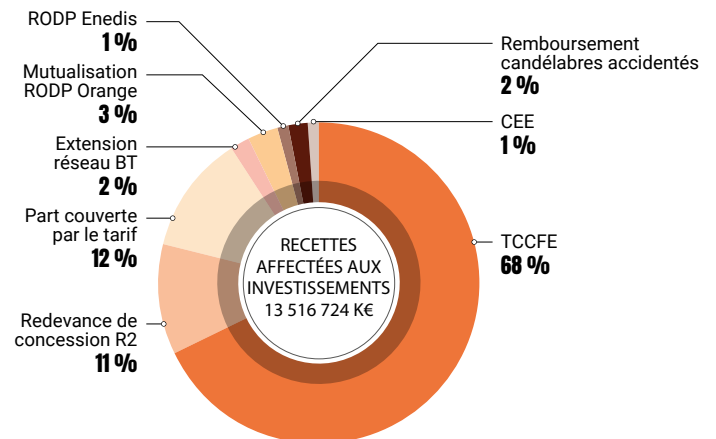
## Ressources dédiées aux investissements

Le montant total de ces recettes s'élève à plus de 13 516 724 M€ en 2023.

### Évolution comparée des recettes

	2022	2023
TCCFE	7 119 861 €	9 171 999 €
Redevance de concession R2	1 434 786 €	1 493 182 €
PCT (Part couverte par le tarif)	1 512 888 €	1 614 193 €
Extension réseau BT (forfait)	506 995 €	262 076 €
Mutualisation RODP ORANGE	363 741 €	437 759 €
RODP Enedis	146 130 €	155 772 €
Candélabres accidentés (remboursement)	216 210 €	234 094 €
CEE		147 648 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 300 611 €</b>	<b>13 516 724 €</b>

### Répartition détaillée des recettes



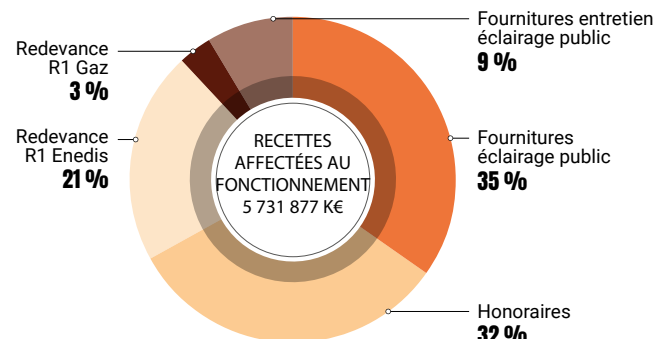
## Ressources dédiées au fonctionnement

Le montant total de ces recettes s'élève à 5 731 877 M€ en 2023.

### Évolution comparée des recettes

	2022	2023
Forfait versé par les communes pour la maintenance de l'éclairage public	1 948 309 €	1 993 640 €
Honoraires perçus sur les travaux*	1 730 221 €	1 846 081 €
Redevance R1 versée par le concessionnaire Enedis	1 133 516 €	1 209 396 €
Redevance R1 versée par les concessionnaires gaz	196 797 €	194 638 €
Fourniture du matériel d'éclairage public utilisé lors des dépannages sur le territoire des communes urbaines	167 791 €	488 122 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 176 633 €</b>	<b>5 731 877 €</b>

### Répartition détaillée des recettes



\*soit 4 % du montant TTC des travaux, pour les travaux subventionnés par le CAS Facé et 6,5 % du montant TTC pour les autres travaux



# Gestion de la dette et perspectives

Engagé depuis 4 ans sur une trajectoire de modération du recours à l'emprunt, le SYDEC poursuit en parallèle sa politique de programmes ambitieux, notamment sur la transition énergétique.

## Évolution financière jusqu'en 2015

Jusqu'en 2000, le programme annuel des investissements était totalement financé par les subventions octroyées par le CAS-Facé, les recettes propres du SYDEC et les participations de ses adhérents. Cet équilibre budgétaire permettait de ne pas recourir à l'emprunt et de faire appel aux contributions communales. Depuis, les investissements ont suivi une augmentation constante, dans le but essentiellement d'améliorer le réseau de distribution public d'électricité,

de remplacer les lampes à vapeur de mercure et de renouveler les réseaux d'éclairage public. Le SYDEC a par conséquent cumulé une dette qui atteignait 32 983 868 € au 31 décembre 2014.

## Une nouvelle stratégie de gestion de la dette depuis 2016

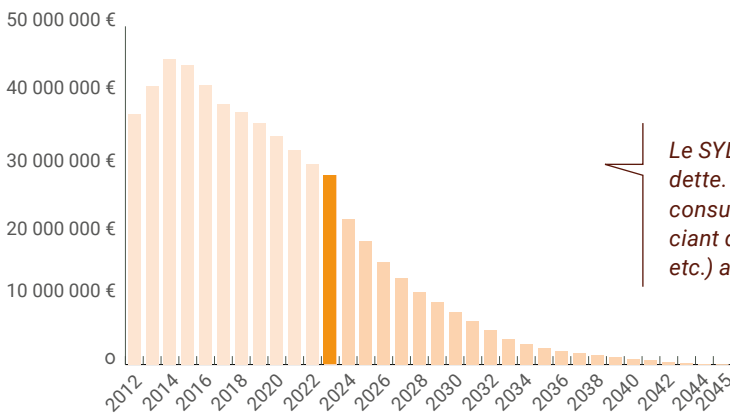
Depuis 2016, pour faire face à cette situation, le Syndicat s'est astreint à une priorisation des travaux liés à l'éclairage public (de 1 à 5), en partenariat avec

les communes. Cette stratégie de rationalisation et de lissage des projets a permis de modérer le recours à l'emprunt de manière drastique. L'endettement du SYDEC est ainsi passé en 6 ans de 33 à 23 millions d'euros, soit une baisse enregistrée de 29 %. Cette politique permet au SYDEC de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour financer les projets futurs, tels que le remplacement des bulles.

## Évolution des annuités de remboursement

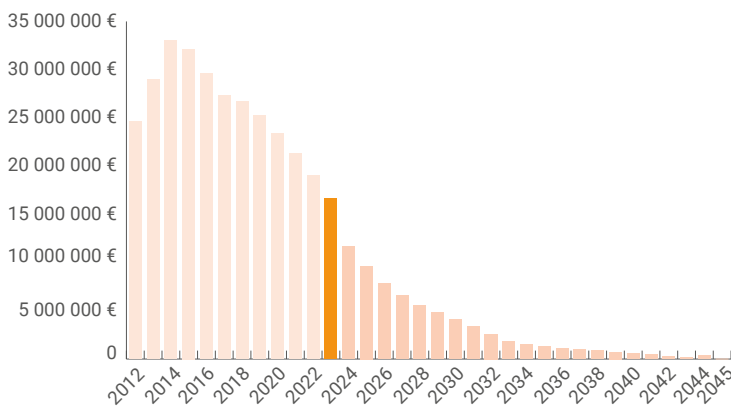
Dès 2019, le montant des annuités de remboursement a diminué du fait de l'extinction d'emprunts contractés après la tempête Klaus. Cette diminution va se poursuivre, de manière moins marquée, et ce pour les 5 prochaines années.

## Montant de la dette des communes

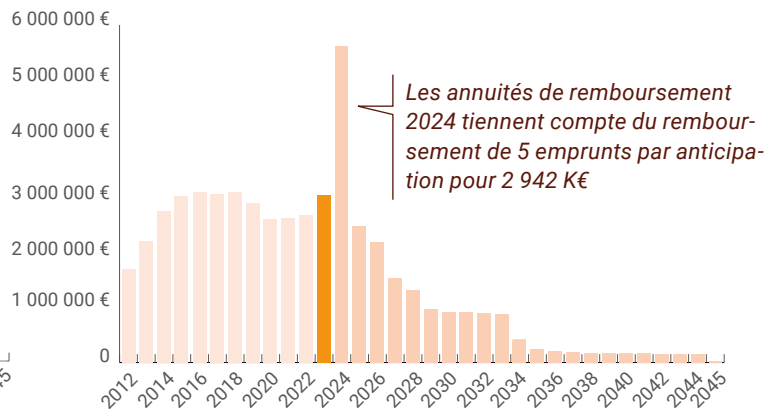


*Le SYDEC propose aux communes de porter leur dette. Ce service gratuit leur évite de lancer une consultation auprès des banques, tout en bénéficiant des négociations du SYDEC (taux, volume, etc.) auprès des établissements bancaires.*

## Projection de l'évolution de la dette du SYDEC



## Scénario d'évolution des annuités de remboursement



*Les annuités de remboursement 2024 tiennent compte du remboursement de 5 emprunts par anticipation pour 2 942 K€*



# Programme annuel 2023 à la loupe

Il se répartit sur l'ensemble du département landais, entre les travaux portant sur les réseaux de distribution public d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications. Son montant, en hausse, a franchi le seuil des 42 millions d'euros.

## Le réseau de distribution publique d'électricité

Les travaux concernant le réseau de distribution publique d'électricité sont scindés en quatre sous-programmes, pour un montant global de 19 270 971 €.

➤ **RENFORCEMENT** : modification des ouvrages existants due à l'accroissement des besoins en énergie électrique.

- Augmentation de la section des câbles, création de postes de transformation HTA/BT ou remplacement de transformateurs de puissance insuffisante.

Montant :

**6 565 546 €**

➤ **EXTENSION** : création d'un nouveau réseau de distribution publique nécessaire à la desserte en énergie électrique d'un ou de

plusieurs usagers ; allongement géographique du réseau existant.

- Pose de câble souterrain HTA ou BT.

Montant :

**7 131 446 €**

➤ **ENFOUISSEMENT / AMÉNAGEMENT ESTHÉTIQUE** : mise en souterrain des ouvrages aériens existants, dépose des réseaux filaires et de ses supports.

Montant :

**3 989 716 €**

➤ **SÉCURISATION** : protection des réseaux contre les risques climatiques ; suppression des fils nus au profit de fils torsadés.

- Enfouissement des réseaux aériens ou contournement des zones boisées.

Montant :

**1 584 263 €**

## Les réseaux de télécommunications

Les travaux concernant les infrastructures de télécommunications sont scindés en deux sous-programmes, pour un montant global de 2 100 000 €.

➤ **GÉNIE CIVIL** : travaux concernant les infrastructures de génie civil des réseaux de télécommunications, avec une maîtrise d'ouvrage assurée par le SYDEC pour les infrastructures communes.

- Réalisation des tranchées, pose des fourreaux et confection des chambres de tirage.

Montant :

**2 050 000 €**

Ces travaux peuvent être conventionnés, subventionnés ou non subventionnés.

➤ **CÂBLAGE** : travaux concernant le câblage des infrastructures réalisées, avec Orange en tant que maître d'ouvrage, et la dépose des réseaux existants.

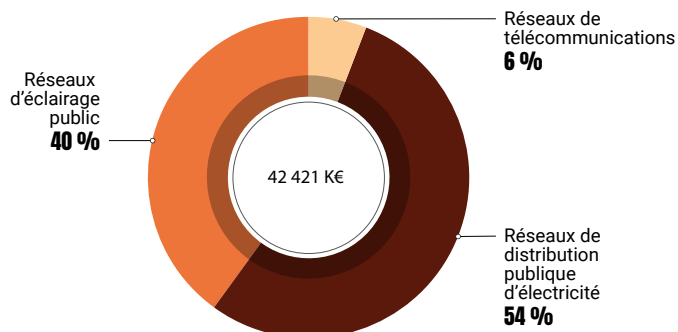
Dans le cadre de la dissimulation des réseaux aériens, l'opérateur historique reste propriétaire des infrastructures de communications électroniques.

Montant :

**50 000 €**

## RÉPARTITION DES TRAVAUX

Le montant estimé du programme annuel 2023 est de 42 421 k€.





## Les réseaux d'éclairage public

Les travaux concernant les réseaux d'éclairage public sont scindés en six sous-programmes, pour un montant global de 21 050 000 €.

➤ **ÉCLAIRAGE NON SUBVENTIONNÉ** : travaux de mise en conformité avant intégration dans le domaine public du SYDEC (lotissement, zone d'activité...); travaux non retenus lors de la programmation annuelle présentée en comité territorial ; pose de matériel imposé par la collectivité.

Montant :  
**400 000 €**

➤ **ÉCLAIRAGE PUBLIC AUTONOME** : travaux de mise en lumière des équipements publics avec des équipements autonomes non alimentés par le réseau public.

Montant :  
**50 000 €**

➤ **ÉCLAIRAGE DE MONUMENTS ET SITES EXTÉRIEURS** : travaux de mise en lumière des équipements publics ; éclairage des équipements sportifs extérieurs, des voies publiques, telles que lotissement communal, zone d'activité, route communale ou intercommunale, route départementale, etc.

En zone urbaine :  
**7 000 000 €**

En zone rurale :  
**7 000 000 €**

➤ **MISE EN CONFORMITÉ** : mise aux normes et en état de bon fonctionnement des installations usagées et dangereuses.

● Remplacement des armoires de commande ou des alimentations vétustes.

Montant :  
**200 000 €**

➤ **PROGRAMME BULLES** : travaux de remplacement des candélabres «bulles», parmi les plus énergivores.

Montant :  
**5 600 000 €**

➤ **CANDÉLABRES ACCIDENTÉS** : mise en sécurité, dépose et remplacement des candélabres

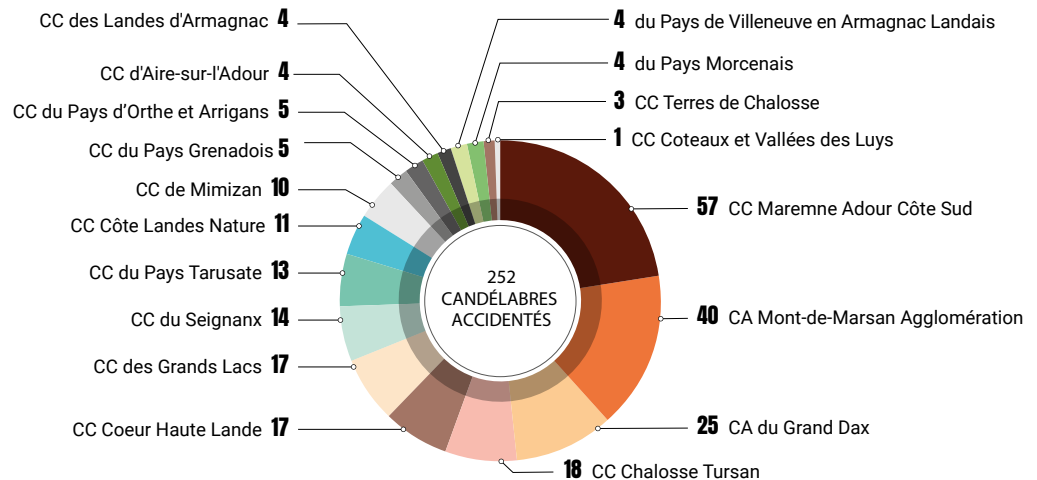
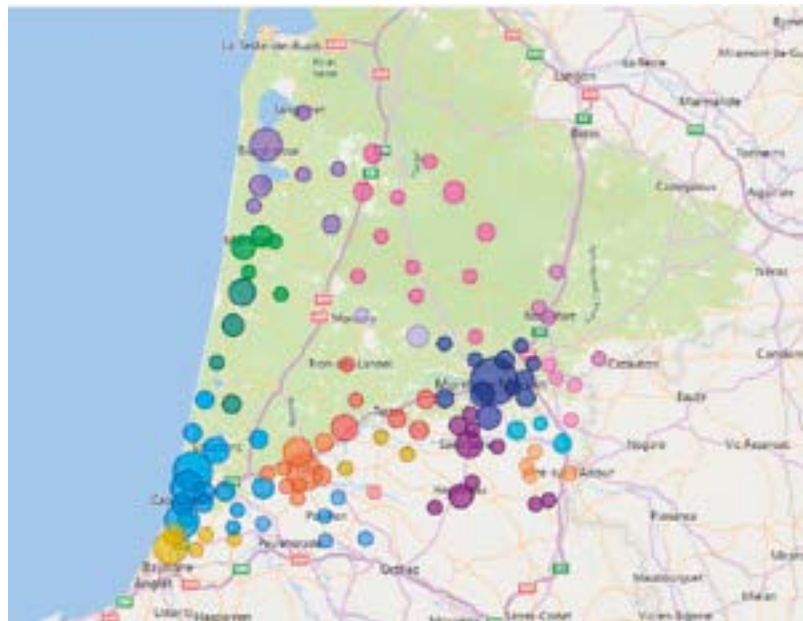
endommagés lors d'événements climatiques ou par des tiers (connus ou inconnus).

En zone urbaine :  
**400 000 €**

En zone rurale :  
**400 000 €**

Le SYDEC, qui a les droits et obligations du propriétaire, finance sur ses fonds propres une partie de ces dégâts à hauteur de 195 281 €.

### LOCALISATION ET NOMBRE DE CANDÉLABRES ACCIDENTÉS





## Le programme 2023 par type de commune

- 63 % des financements sont destinés aux travaux effectués en zone rurale pour un montant global de **28 592 618 €**.
- 37 % sont affectés aux communes urbaines pour un montant global de **16 584 987 €**.

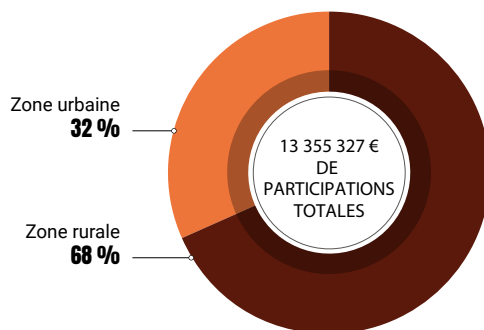
### EN ZONE URBAINE

Montant des investissements	Participation SYDEC	Participation SYDEC
Réseau de distribution publique d'électricité		
3 776 670 €	1 269 828 €	34 %
Réseaux d'éclairage public		
11 583 317 €	2 583 616 €	22 %
Génie civil		
175 000 €	0 €	0 %
Réseaux de télécommunication		
1 050 000 €	361 250 €	34 %
<b>Total montant des investissements</b>	<b>Total Participation SYDEC</b>	<b>Total Participation SYDEC</b>
16 584 987 €	4 214 694 €	25 %

### EN ZONE RURALE

Montant des investissements	Participation SYDEC	Participation SYDEC
Réseau de distribution publique d'électricité		
15 584 301 €	3 525 909 €	23 %
Réseaux d'éclairage public		
11 783 317 €	5 253 474 €	45 %
Génie civil		
175 000 €	0 €	0 %
Réseaux de télécommunication		
1 050 000 €	361 250 €	34 %
<b>Total montant des investissements</b>	<b>Total Participation SYDEC</b>	<b>Total Participation SYDEC</b>
28 592 618 €	9 140 633 €	32 %

## LA PARTICIPATION DU SYDEC AU FINANCEMENT DU PROGRAMME



La participation financière allouée par le Syndicat est fonction du montant des investissements réalisés et des tarifs votés chaque année pour chaque sous-programme. Elle s'élève à 13 355 327 € pour le programme 2023 et se distribue comme suit sur l'ensemble des communes :

**4 214 694 €**  
EN ZONE URBAINE

**9 140 633 €**  
EN ZONE RURALE



# Programme annuel des travaux

Chaque programme étant établi sur 4 ans, les engagements de travaux effectués au cours de l'année 2023 ont concerné les programmes 2020, 2021, 2022 et 2023.

## Mandatement par année, tous programmes confondus

Année	Montants TTC des mandatemts	Evolution	Nombre des mandats Travaux	Nombre Total des mandats ELEC
2019	32 142 949	15 %	2 571	3 116
2020	26 659 313	-17 %	2 417	2 889
2021	28 070 115	5 %	2 535	3 059
2022	32 259 913	15 %	2 535	3 024
<b>2023</b>	<b>32 908 558</b>	<b>2%</b>	<b>2 414</b>	<b>2 915</b>

« Pour la première fois, nous constatons que le volume des travaux liés aux programmes d'éclairage public dépasse celui des travaux d'électrification. Cette évolution significative souligne non seulement l'importance croissante accordée à l'amélioration de l'éclairage urbain, mais également la nécessité d'adapter nos efforts pour répondre aux exigences réglementaires en matière de durabilité. Depuis fin 2023, cette transition est renforcée par les subventions octroyées via le fonds vert, témoignant ainsi de notre engagement institutionnel envers une infrastructure urbaine plus économe en énergie et respectueuse de l'environnement. » (Laurent Civel – Directeur Général)



Comité territorial du Pays Tarusate, Audon le 08 avril 2024



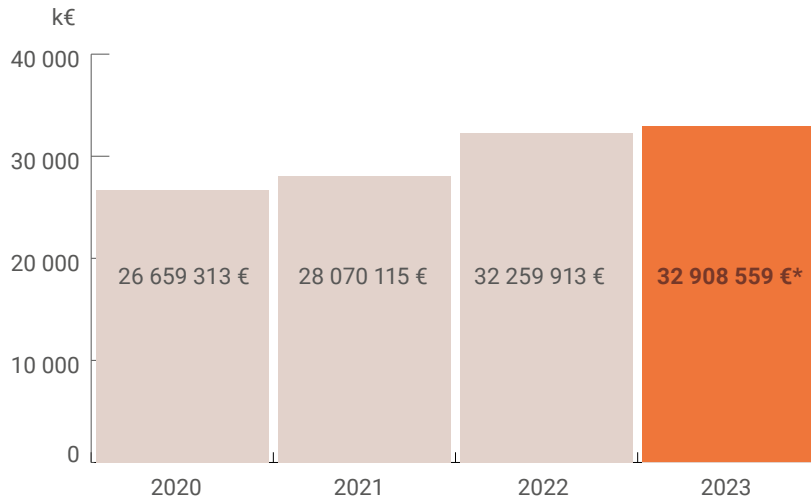
## État détaillé des mandatements par année de programme, au 31 décembre 2023

Programme 2020		Programme 2021	
Etat d'avancement	Taux de réalisation : 95 %	Etat d'avancement	Taux de réalisation : 80 %
Montant des mandatements TTC par programme	28 800 550 €	Montant des mandatements TTC par programme	25 489 715 €
Montant estimé du programme	30 430 618 €	Montant estimé du programme	31 717 504 €
Montant estimé des honoraires à percevoir par le SYDEC	1 631 586 €	Montant estimé des honoraires à percevoir par le SYDEC	1 702 404 €
Montant estimé des subventions	7 951 042 €	Montant estimé des subventions	9 030 949 €
Récupération estimée de la TVA	4 177 654 €	Récupération estimée de la TVA	4 347 886 €
Contributions communales estimées (taux de participation au montant total du programme)	10 184 520 € (33 %)	Contributions communales estimées (taux de participation au montant total du programme)	10 117 617 € (32 %)
Participation estimée du SYDEC (taux de participation au montant total du programme)	8 117 401 € (27 %)	Participation estimée du SYDEC (taux de participation au montant total du programme)	8 221 051 € (26 %)
Programme 2022		Programme 2023	
Etat d'avancement	Taux de réalisation : 64 %	Etat d'avancement	Taux de réalisation : 41 %
Montant des mandatements TTC par programme	21 411 061 €	Montant des mandatements TTC par programme	15 027 404 €
Montant estimé du programme	33 284 800 €	Montant estimé du programme	36 295 733 €
Montant estimé des honoraires à percevoir par le SYDEC	1 800 040 €	Montant estimé des honoraires à percevoir par le SYDEC	1 980 076 €
Montant estimé des subventions	9 505 410 €	Montant estimé des subventions	9 912 646 €
Récupération estimée de la TVA	4 599 058 €	Récupération estimée de la TVA	5 172 446 €
Contributions communales estimées (taux de participation au montant total du programme)	9 811 726 € (29 %)	Contributions communales estimées (taux de participation au montant total du programme)	11 173 361 € (31 %)
Participation estimée du SYDEC (taux de participation au montant total du programme)	9 368 606 € (28 %)	Participation estimée du SYDEC (taux de participation au montant total du programme)	10 037 282 € (28 %)



# Mandatement TTC des travaux 2023

## Évolution des mandatements totaux par année

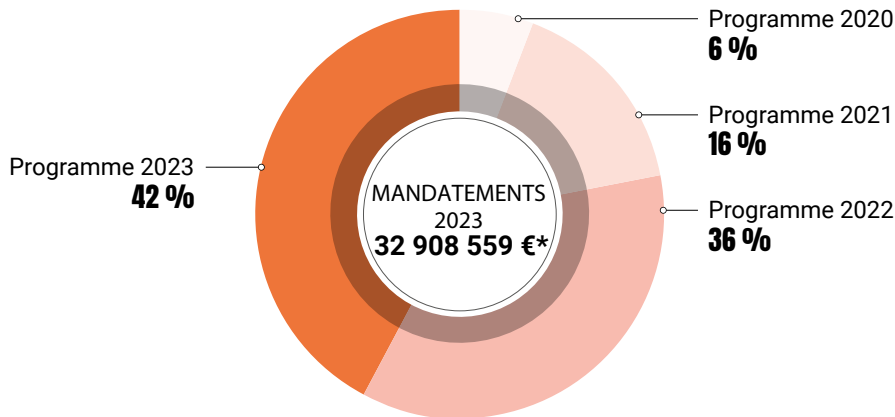


Année	Nombre Total des mandats ELEC
2019	3 116
2020	2 889
2021	3 059
2022	3 024
<b>2023</b>	<b>2 915</b>

Le montant des mandatements augmente régulièrement depuis 2021 pour atteindre près de 33 000 € en 2023.

\*dont 1 218 594 € d'honoraires.

## Répartition des mandatements 2023 par programme annuel



**MONTANT MANDATÉ TTC : 32,9 M€**  
(dont honoraires)



## Mandatements des travaux 2023 (entreprises)

Année	Libellé	Programme	Nombre de mandats Affaire	Montant H.T mandaté	Montant TTC mandaté
2019	FGN	GENIE CIVIL (non subventionné)	1	14 737,33 €	17 684,80 €
2020	AE	AMENAGEMENT ESTHETIQUE (art 8, zone urbaine)	4	58 533,00 €	70 239,61 €
	BC	ALIMENTATION BT (aménagement public)	1	1 211,47 €	1 453,76 €
	BRP	ALIMENTATION BT (aménagement privé, zone rurale)	7	18 314,34 €	21 977,21 €
	C1	ENFOUISSEMENT	32	588 029,79 €	705 635,78 €
	CA	CANDELABRE ACCIDENTE (tiers connu)	1	1 223,88 €	1 468,66 €
	CAU	CANDELABRE ACCIDENTE (zone urbaine)	2	1 574,60 €	1 889,52 €
	EP	ECLAIRAGE PUBLIC (zone rurale)	17	220 007,26 €	264 008,73 €
	EU	ECLAIRAGE PUBLIC (zone urbaine)	12	109 785,88 €	131 743,07 €
	FB	RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE	8	125 047,31 €	150 056,77 €
	FFS	SECURISATION RESEAU FILS NUS (faible section)	21	272 498,39 €	326 998,11 €
	FGC	GENIE CIVIL (convention Orange)	1	941,18 €	1 129,42 €
	FGN	GENIE CIVIL (non subventionné)	1	222,39 €	266,87 €
	FGS	GENIE CIVIL (subvention SYDEC)	1	283,02 €	339,63 €
	FSR	SECURISATION RESEAU FILS NUS	12	205 934,65 €	247 121,59 €
	FTC	CÂBLAGE TELECOMMUNICATIONS (Orange)	5	3 751,57 €	3 751,57 €
	FTN	CÂBLAGE TELECOMMUNICATIONS (non subventionné)	1	546,56 €	546,56 €
	SRD	SURLARGEUR TRANCHEE RESEAUX DIVERS	3	3 875,51 €	4 650,61 €
2021	AE	AMENAGEMENT ESTHETIQUE (art 8, zone urbaine)	2	18 405,86 €	22 087,03 €
	AEC	AMENAGEMENT ESTHETIQUE (SYDEC, zone urbaine)	2	3 517,17 €	4 220,60 €
	BC	ALIMENTATION BT (aménagement public)	10	85 349,78 €	102 419,75 €
	BRP	ALIMENTATION BT (aménagement privé, zone rurale)	7	199 442,81 €	239 331,39 €
	C1	ENFOUISSEMENT	7	62 204,29 €	74 645,17 €
	C2	AMENAGEMENT ESTHETIQUE RURAL C2	3	31 650,07 €	37 980,08 €
	C4	AMENAGEMENT ESTHETIQUE (zone rurale, hors agglo)	4	14 909,07 €	17 890,89 €
	CA	CANDELABRE ACCIDENTE (tiers connu)	7	15 204,91 €	18 245,90 €
	CAR	CANDELABRE ACCIDENTE (zone rurale)	5	6 396,23 €	7 675,49 €
	CAU	CANDELABRE ACCIDENTE (zone urbaine)	5	11 185,60 €	13 422,72 €
	CC	TRAVAUX NON PROGRAMMES	10	55 779,56 €	66 935,48 €
	EN	ECLAIRAGE PUBLIC NON SUBVENTIONNE	14	293 483,08 €	352 179,70 €
	EP	ECLAIRAGE PUBLIC (zone rurale)	45	263 597,55 €	316 317,10 €
	EPB	ECLAIRAGE PUBLIC RURAL BULLES	48	418 029,96 €	501 635,95 €
	EPL	ECLAIRAGE PUBLIC (aménagement, zone rurale)	14	50 533,39 €	60 640,09 €
	EU	ECLAIRAGE PUBLIC (zone urbaine)	63	771 981,02 €	926 377,30 €
	EUB	ECLAIRAGE PUBLIC URBAIN BULLES	21	162 834,50 €	195 401,41 €
	EUL	ECLAIRAGE PUBLIC (aménagement, zone urbaine)	7	127 946,74 €	153 536,09 €



Année	Programme	Libellé	Nombre de mandats Affaire	Mantant H.T mandaté	Mantant TTC mandaté
	EV	ECLAIRAGE PUBLIC (mise en conformité)	24	20 418,15 €	24 501,81 €
	EXT	EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE	2	10 469,40 €	12 563,28 €
	FB	RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE	77	1 302 441,22 €	1 562 929,52 €
	FGC	GENIE CIVIL (convention Orange)	5	3 782,84 €	4 539,40 €
	FGN	GENIE CIVIL (non subventionné)	6	21 611,37 €	25 933,64 €
	FGS	GENIE CIVIL (subvention SYDEC)	13	40 193,59 €	48 232,33 €
	FSN	SECURISATION FACE FILS NUS	27	431 923,28 €	518 307,93 €
	FTC	CÂBLAGE TELECOMMUNICATIONS (Orange)	4	4 763,70 €	4 763,70 €
	FTN	CÂBLAGE TELECOMMUNICATIONS (non subventionné)	2	11 437,40 €	11 437,40 €
	IGL	INFRASTRUCTURE TELECOMMUNICATIONS (zone aménagement)	3	1 383,13 €	1 659,77 €
	SRD	SURLARGEUR TRANCHEE RESEAUX DIVERS	1	21 795,91 €	26 155,09 €
2022	AE	AMENAGEMENT ESTHETIQUE (art 8, zone urbaine)	17	292 313,82 €	350 776,60 €
	BC	ALIMENTATION BT (aménagement public)	58	797 715,01 €	957 258,01 €
	BRP	ALIMENTATION BT (aménagement privé, zone rurale)	64	941 110,66 €	1 129 332,83 €
	C1	ENFOUISSEMENT	6	55 612,39 €	66 734,89 €
	C2	AMENAGEMENT ESTHETIQUE RURAL C2	4	43 250,43 €	51 900,52 €
	CA	CANDELABRE ACCIDENTE (tiers connu)	60	120 036,65 €	144 044,02 €
	CAR	CANDELABRE ACCIDENTE (zone rurale)	57	84 429,24 €	101 315,19 €
	CAU	CANDELABRE ACCIDENTE (zone urbaine)	38	65 805,41 €	78 966,52 €
	CC	TRAVAUX NON PROGRAMMES	34	193 061,72 €	231 674,09 €
	EN	ECLAIRAGE PUBLIC NON SUBVENTIONNE	9	110 204,29 €	132 245,15 €
	EP	ECLAIRAGE PUBLIC (zone rurale)	157	831 341,36 €	997 609,77 €
	EPB	ECLAIRAGE PUBLIC RURAL BULLES	145	1 088 842,61 €	1 306 611,29 €
	EPL	ECLAIRAGE PUBLIC (aménagement, zone rurale)	26	172 903,18 €	207 483,83 €
	EPPH	ECLAIRAGE PUBLIC (alimentation photovoltaïque)	7	13 706,39 €	16 447,68 €
	EU	ECLAIRAGE PUBLIC (zone urbaine)	133	1 033 842,71 €	1 240 611,39 €
	EUB	ECLAIRAGE PUBLIC URBAIN BULLES	112	765 049,01 €	918 058,93 €
	EUL	ECLAIRAGE PUBLIC (aménagement, zone urbaine)	12	72 437,18 €	86 924,63 €
	EV	ECLAIRAGE PUBLIC (mise en conformité)	73	97 561,14 €	117 073,43 €
	EXT	EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE	30	204 808,85 €	245 770,65 €
	FB	RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE	64	1 110 481,52 €	1 332 577,87 €
	FGC	GENIE CIVIL (convention Orange)	17	82 744,28 €	99 293,16 €
	FGN	GENIE CIVIL (non subventionné)	26	129 290,50 €	155 148,62 €
	FGS	GENIE CIVIL (subvention SYDEC)	48	234 188,74 €	281 026,55 €
	FSN	SECURISATION FACE FILS NUS	18	387 054,22 €	464 465,07 €
	FTN	CÂBLAGE TELECOMMUNICATIONS (non subventionné)	1	1 518,56 €	1 518,56 €
	IGL	INFRASTRUCTURE TELECOMMUNICATIONS (zone aménagement)	18	58 167,34 €	69 800,82 €
	SRD	SURLARGEUR TRANCHEE RESEAUX DIVERS	9	10 498,73 €	12 598,49 €



Année	Programme	Libellé	Nombre de mandats Affaire	Montant H.T mandaté	Montant TTC mandaté
2023	AE	AMENAGEMENT ESTHETIQUE (art 8, zone urbaine)	16	554 064,53 €	664 877,42 €
	AEC	AMENAGEMENT ESTHETIQUE (SYDEC, zone urbaine)	5	310 007,51 €	372 009,03 €
	AET	AMENAGEMENT ESTHETIQUE (zone urbaine, hors aggro)	2	23 127,00 €	27 752,40 €
	BC	ALIMENTATION BT (aménagement public)	81	809 752,09 €	971 702,51 €
	BRP	ALIMENTATION BT (aménagement privé, zone rurale)	45	848 493,81 €	1 018 192,60 €
	C1	ENFOUISSEMENT	5	85 455,11 €	102 546,13 €
	C2	AMENAGEMENT ESTHETIQUE RURAL C2	3	55 471,52 €	66 565,83 €
	C3	AMENAGEMENT ESTHETIQUE (SYDEC, zone rurale)	5	97 685,88 €	117 223,06 €
	CA	CANDELABRE ACCIDENTE (tiers connu)	41	85 499,81 €	102 599,82 €
	CAR	CANDELABRE ACCIDENTE (zone rurale)	51	67 509,66 €	81 011,58 €
	CAU	CANDELABRE ACCIDENTE (zone urbaine)	35	58 630,83 €	70 357,02 €
	CC	TRAVAUX NON PROGRAMMES	59	260 998,88 €	313 198,70 €
	EN	ECLAIRAGE PUBLIC NON SUBVENTIONNE	30	91 252,05 €	109 502,46 €
	EP	ECLAIRAGE PUBLIC (zone rurale)	247	2 281 650,82 €	2 737 981,16 €
	EPB	ECLAIRAGE PUBLIC RURAL BULLES	41	229 378,29 €	275 253,95 €
	EPFV	ECLAIRAGE PUBLIC RURAL FONDS VERT	23	151 197,31 €	181 436,78 €
	EPL	ECLAIRAGE PUBLIC (aménagement, zone rurale)	4	13 055,79 €	15 666,95 €
	EU	ECLAIRAGE PUBLIC (zone urbaine)	215	2 211 775,33 €	2 654 130,55 €
	EUB	ECLAIRAGE PUBLIC URBAIN BULLES	18	56 709,50 €	68 051,42 €
	EUFV	ECLAIRAGE PUBLIC URBAIN FONDS VERT	50	425 859,60 €	511 031,55 €
	EV	ECLAIRAGE PUBLIC (mise en conformité)	50	48 552,42 €	58 262,92 €
	EXT	EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE	51	439 278,04 €	527 133,69 €
	FB	RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE	53	1 166 401,01 €	1 399 681,26 €
	FGC	GENIE CIVIL (convention Orange)	21	114 240,41 €	137 088,50 €
	FGN	GENIE CIVIL (non subventionné)	7	30 996,10 €	37 195,33 €
	FGS	GENIE CIVIL (subvention SYDEC)	56	333 584,75 €	400 301,74 €
	FSN	SECURISATION FACE FILS NUS	1	28 690,86 €	34 429,03 €
	FTN	CÂBLAGE TELECOMMUNICATIONS (non subventionné)	1	3 611,00 €	3 611,00 €
	IGL	INFRASTRUCTURE TELECOMMUNICATIONS (zone aménagement)	32	90 133,93 €	108 160,74 €
	SRD	SURLARGEUR TRANCHEE RESEAUX DIVERS	22	67 194,62 €	80 633,56 €
2024	AE	AMENAGEMENT ESTHETIQUE URBAIN	9	245 768,86 €	294 922,63 €
	C2	AMENAGEMENT ESTHETIQUE RURAL C2	1	37 926,77 €	45 512,13 €
	CA	CANDELABRE ACCIDENTE (tiers connu)	1	1 462,69 €	1 755,23 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>3093</b>	<b>26 412 582 €</b>	<b>31 689 975 €</b>



# Les contributions des collectivités adhérentes aux travaux

Le taux des participations financières des communes membres du SYDEC est principalement défini en fonction de leur classification, au sens de l'électrification rurale, ainsi que de la nature des travaux effectués.

## La classification des communes et les aides consécutives

### — Les communes relevant de l'électrification rurale

Comptant moins de 2 000 habitants, elles ne sont également pas incluses dans une unité urbaine dont la population totale est supérieure à 5 000 habitants.

### — Les communes relevant de l'électrification urbaine

Elles comptent plus de 5 000 habitants ou appartiennent à une unité urbaine dont la population totale est supérieure à 5 000 habitants.

### — Régime dérogatoire

Les communes, dont la population est comprise entre 2 000 et 5 000 habitants, peuvent être intégrées, à titre dérogatoire, dans le régime de l'électrification rurale, compte tenu de leur isolement ou du caractère dispersé de leur habitat. Sur le territoire landais, 31 communes bénéficient de ce régime particulier. Les communes classées rurales, d'après cette définition, bénéficient cumulativement des aides du CAS Facé et du SYDEC, à hauteur respectivement de 80 % et 20 % du montant HT des travaux. Ces subventions sont accordées pour toutes les opérations consacrées au réseau de distribution publique d'électricité : renforcement et sécurisation. La maîtrise d'ouvrage est dans ce cadre assurée par le SYDEC. Les communes classées

urbaines ne bénéficient pas de ces aides. C'est à Enedis d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la planification de la plupart des travaux.

## Autres facteurs déterminants dans le taux de contribution communale

Deux autres facteurs ont un impact sur le montant des participations financières des collectivités adhérentes au SYDEC.

### — La perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)

La loi NOME du 7 décembre 2010 a confirmé la perception de plein droit de la TCCFE par le SYDEC, au titre exclusif de sa compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité, à la place des communes membres de moins de 2 000 habitants, selon l'INSEE. Elle est directement versée au Syndicat par les différents fournisseurs d'électricité présents sur le territoire de ces collectivités. Concernant les communes urbaines au sens de l'électrification, sept d'entre-elles reversent au SYDEC le montant de la TCCFE. Il s'agit de Bénèsse-Maremne, Labenne, Narrosse, Saint-Vincent-de-Paul, Sanguinet, Seignosse et Seyresse.

### — La mutualisation des redevances d'occupation du domaine public par les réseaux de télécommunications

Orange s'acquitte de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) auprès de l'ensemble des communes du département. 263 collectivités adhérentes au SYDEC ont décidé de mutualiser cette ressource et de la lui reverser. Cette recette leur a ainsi permis de bénéficier d'aides supplémentaires afin de faire face aux investissements liés aux réseaux de télécommunications.

## Les changements de régimes depuis 2020

La liste des communes relevant des différents régimes est mise jour à chaque élection municipale. Ainsi, les principales modifications sont les suivantes :

- 2 communes (Angrèsse et Magescq) sont maintenues dans le régime des communes rurales au titre de la dérogation (densité / habitat dispersé / commune isolée)
- Les communes de Seyresse, Bénèsse-Maremne et Morcenx-la-Nouvelle relèvent du régime urbain.
- La commune de Pouillon repasse en régime rural (sur le principe de densité / habitat dispersé / commune isolée).



# Taux des contributions et participations financières en fonction du type de commune et de la nature des travaux

## Réseau de distribution publique d'électricité

	Commune rurale	Commune urbaine
Renforcement du réseau	0 %	Travaux Enedis
Sécurisation des réseaux en fils nus	0 %	Travaux Enedis
Aménagement esthétique (en agglomération)	20 % HT Travaux	45 % HT Travaux
Aménagement esthétique (Aire-sur-l'Adour)		80 % HT Travaux
Aménagement esthétique (hors agglomération)	65 % HT Travaux	80 % HT Travaux
Extension du réseau (équipement public)	0 %	60 % HT Travaux
Extension du réseau (équipement privé ; L < 150 ml / P < 250 kVA)	Forfait 31 € / ml	Travaux Enedis
Extension du réseau (équipement privé ; L > 150 ml / P < 250 kVA)	Forfait 45 € / ml	Travaux Enedis
Extension du réseau (équipement public)	0 %	60 % HT Travaux
Extension du réseau (équipement privé collectif)	60 % HT Travaux	Travaux Enedis

## Réseaux d'éclairage public

	Commune rurale	Commune urbaine
Éclairage public, éclairage des équipements sportifs extérieurs	45 % HT Travaux	75 % HT Travaux
Éclairage public des zones d'aménagement	65 % HT Travaux + TVA	80 % HT Travaux + TVA
Mise en conformité (armoire de commande, réseau d'éclairage...)	40 % HT Travaux	40 % HT Travaux (pas de subvention en 2020)
Candélabres accidentés (tiers connu)	0 %	0 %
Candélabres accidentés (tiers inconnu)	40 % TTC Travaux	70 % TTC Travaux
Éclairage public non subventionné	100 % HT Travaux	100 % HT Travaux
Éclairage autonome (photovoltaïque / site isolé)	80 % HT Travaux	80 % HT Travaux
Entretien de l'éclairage (prix par foyer lumineux)	15 €	17 € + fournitures
Éclairage public, renouvellement des luminaires de type « bulle »	27 %	56 %

## Réseaux de télédistribution

	Commune rurale	Commune urbaine
Génie civil (tranchées, fourreaux, chambres de tirage)	100 % HT Travaux	100 % HT Travaux
Câblage	100 % HT Travaux	100 % HT Travaux

## Réseaux de télécommunications

	Commune ayant mutualisé la redevance d'occupation du domaine public versée par Orange (RODP)	Commune n'ayant pas mutualisé la redevance d'occupation du domaine public versée par Orange (RODP)
Génie civil (tranchée, fourreaux, chambres de tirage)	70 % TTC Travaux	95 % TTC Travaux
Étude, câblage et dépose	18 % TTC Travaux	18 % TTC Travaux
Génie civil des infrastructures (zones d'aménagement)	80 % TTC Travaux	100 % TTC Travaux
Génie civil FTTH (tranchées, fourreaux, chambres de tirage)	100 % TTC Travaux	100 % TTC Travaux



# Comprendre l'attribution des marchés à bons de commande

Pour accomplir les travaux engagés chaque année par le SYDEC, plusieurs entreprises interviennent sur l'ensemble du département. L'attribution de marchés à bons de commande permet ainsi d'assurer la sécurité d'approvisionnement et le respect des délais d'exécution.

Conformément au Code des marchés publics, le SYDEC n'étant pas en mesure de connaître totalement l'importance des travaux à réaliser, leur survenance et leurs délais d'exécution, ces prestations font l'objet d'accords-cadres fractionnés à bons de commande. Ceux-ci définissent un engagement financier minimum et maximum. Leur durée a par ailleurs été fixée à un an, reconductible trois fois.

## Comment les marchés publics sont-ils attribués ?

Afin que les petites et moyennes entreprises puissent répondre aux consultations, il leur est possible de se positionner sur un ou plusieurs lots financiers. Le montant cumulé doit être en adéquation avec leurs moyens humains, techniques et économiques. Chaque répondant peut présenter une offre pour maximum quatre lots. Le SYDEC attribue ensuite les accords-cadres en combinant les lots ou groupes de lots. Toutes les entreprises sélectionnées possèdent des niveaux de qualification identique. Elles sont à même de réaliser :

- l'exécution des travaux d'extension, de renforcement, d'enfouissement et de renouvellement du réseau public de distribution d'électricité, de basse tension BT et haute tension A HTA ;
- la rénovation et la création d'installations d'éclairage public ;
- l'éclairage des installations sportives extérieures ;
- la mise en lumière des équipements publics ;
- la réalisation des infrastructures de génie civil des réseaux de télécommunications, effectuées parfois en coordination avec l'enfouissement des réseaux électriques et les travaux de télédistribution.

## Comment les commandes sont-elles lancées ?

Les bons de commande sont transmis aux titulaires des marchés en tenant compte de leurs disponibilités, de l'état d'avancement des dernières commandes passées et de celui des différents accords-cadres, de l'urgence des travaux à réaliser, ainsi que des disponibilités financières du SYDEC.

Les commandes sont adressées par ordre de priorité aux opérateurs économiques, en tenant compte des critères suivants :

- offre la mieux-disante ;
- équilibre financier entre les différents accords-cadres ;
- respect des délais d'exécution (études et travaux) ;
- rapidité et efficacité des interventions concernant la mise en sécurité des réseaux d'éclairage public et le remplacement des candélabres accidentés ;
- procédures d'accès aux réseaux d'éclairage public scrupuleusement respectées ;
- règles de facturation définies par le Cahier des Clauses Administratives Particulières (délais, documents à remettre après travaux) conformes à la demande du maître d'ouvrage ;
- évaluation de l'opérateur économique établie par le maître d'œuvre.

## Comment les travaux sont-ils suivis ?

Pour assurer la traçabilité de chaque affaire, les entreprises sont invitées à partager un certain nombre d'informations via une plateforme web. Sur cet espace en ligne, elles notifient le lancement des travaux et leur durée prévisionnelle. Elles déposent tous les documents, les échanges étant intégralement dématérialisés. L'outil leur permet également de procéder à la facturation de l'avancement, en fonction du déroulé du chantier. Chargés d'affaires comme opérateurs économiques ont ainsi une vision à date du projet, jusqu'à la réception des travaux et la facturation finale.

De plus, des réunions organisées tous les 15 jours sont l'occasion de traiter les problématiques des chantiers, de confirmer les solutions techniques et de valider les bilans financiers des opérations. Des rendez-vous sur le terrain sont également programmés, selon les besoins, avec tout ou une partie des intervenants.



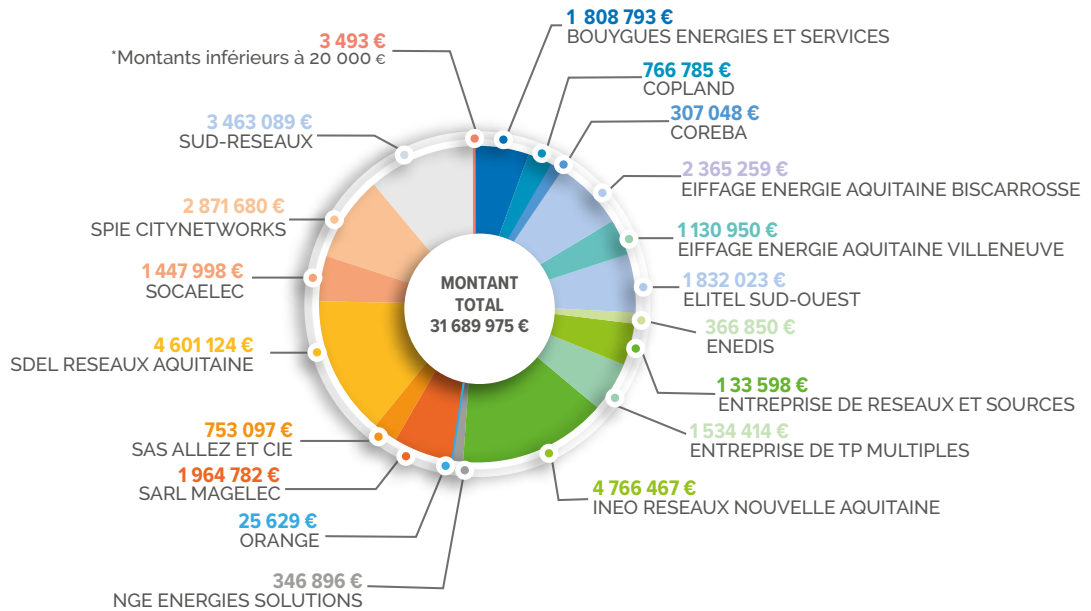
Plateforme de suivi des chantiers et de la facturation



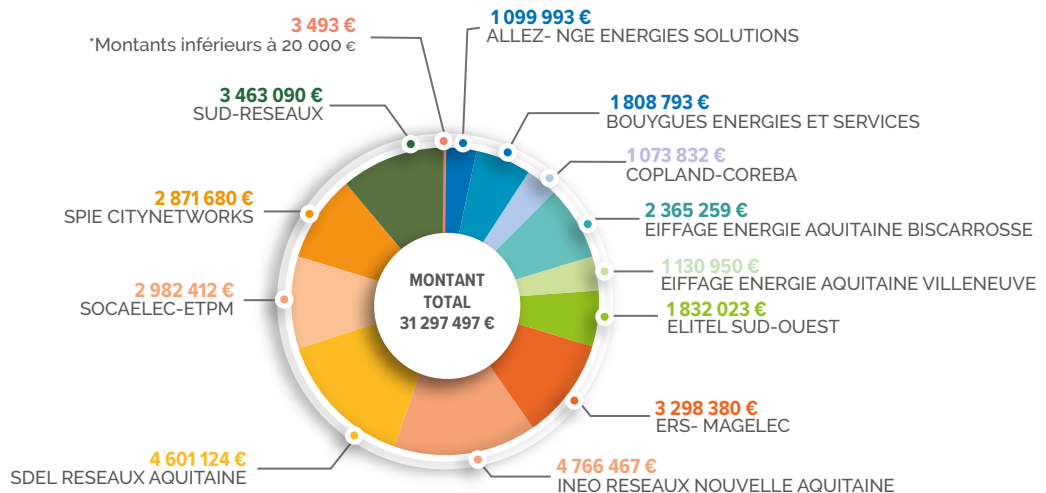
# Les opérateurs économiques titulaires des marchés du SYDEC

## Répartition du paiement des travaux

### Montants des mandatemts 2023 par entreprise



### Montants des mandatemts 2023 par accord-cadre (hors Enedis et Orange)





Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 040-200030435-20241014-D141024\_18-DE



**Scannez, découvrez !**

Plongez dans l'histoire  
et le patrimoine de  
ce territoire landais,  
en scannant ce QR-Code.

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 040-200030435-20241014-D141024\_18-DE



# Les suppléments



- 62. Programme prévisionnel 2024
- 64. Libellés des programmes 2024
- 66. Contributions relatives au service Conseil Énergies
- 68. Liste des travaux réalisés en 202

# Programme prévisionnel 2024

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 040-200030435-20241014-D141024\_18-DE



BASSE TENSION

		INVESTISSEMENTS			
		Financement	Honoraires	TVA	FC TVA
AE	Aménagement esthétique (article 8, Zone urbaine)	1 101 670	67 238,06	172 405	
AEC	Aménagement esthétique (SYDEC, Zone urbaine)	600 000	36 619,72	93 897	
AEA	Aménagement esthétique AIRE SUR ADOUR	40 000	2 441,31	6 260	
AET	Aménagement esthétique (Zone urbaine, hors agglo)	40 000	2 441,31	6 2560	
AEF	Aménagement esthétique urbain FACE C	53 010	2 039	8 495	
C1	Aménagement esthétique rural FACE C	1 077 184	41 430	172 626	
C1C	Aménagement esthétique rural FACE C (enveloppe exc.)	525 954	20 229	84 288	
C2	Aménagement esthétique (article 8, Zone rurale)	400 000	24 413	62 598	
C3	Aménagement esthétique (SYDEC, Zone rurale)	50 000	3 052	7 825	
C4	Aménagement esthétique (Zone rurale, hors agglo)	50 000	3 052	7 825	
CC	Travaux coup par coup	243 675	9 372	39 050	
FB	Electrification rurale FACE B	5 075 915	195 227	813 448	
FBA	Electrification AIRE SUR ADOUR	20 000	1 221	3 130	
FSNR	Sécurisation des réseaux FACE	1 549 595	59 600	248 333	
EXT	Extension réseau BT	1 470 882,82	56 572	235 718	
BN	Travaux non subventionnés (U et R)	50 000	3 052	7 825	
BC	Réseau DP aménagement public (U et R)	3 000 000	183 099	469 484	
BRP	Réseau DP aménagement privé (Zone rurale)	3 000 000	183 099	469 484	
BRPI	Réseau DP IRVE (PCT 75%)	200 000	12 207	31 299	
BCI	Réseau DP Public IRVE (PCT 75 %)	200 000	12 207	31 299	
<b>TOTAL RÉSEAU BT</b>		<b>18 747 886</b>	<b>918 609</b>	<b>2 971 546</b>	

ÉCLAIRAGE PUBLIC

CA	Candélabre accidenté	300 000	18 310		
CAU	Candélabre accidenté (zone urbaine)	250 000	15 258		
CAR	Candélabre accidenté (zone rurale)	250 000	15 258		
EN	Eclairage public non subventionné	150 000	9 155		23 104
EP	Eclairage public rural	7 000 000	427 230		1 078 197
EPB	Eclairage public Bulles rural	2 800 000	170 892		431 279
EPL	Eclairage public rural (lotissement communal)	300 000	18 310		
EU	Eclairage public urbain	7 000 000	427 230		1 078 197
EUB	Eclairage public Bulles urbain	2 800 000	170 892		431 279
EUL	Eclairage public urbain (lotissement communal)	300 000	18 310		
EPPH	Eclairage public énergie renouvelable (photovoltaïque)	50 000	3 052		7 701
EV	Eclairage public (mise en conformité)	200 000	12 207		30 806
<b>TOTAL RÉSEAU EP</b>		<b>21 400 000</b>	<b>1 306 103</b>		<b>3 080 563</b>

GÉNIE CIVIL ET CÂBLAGE

SRD	Surlargeur tranchée réseaux divers	250 000	15 258		
<b>TOTAL GÉNIE CIVIL ET CÂBLAGE</b>		<b>250 000</b>	<b>15 258</b>		
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>		<b>40 397 886</b>	<b>2 239 971</b>	<b>2 971 546</b>	<b>3 080 563</b>

TELECOMMUNICATIONS

		FONCTIONNEMENT			
		Financement	Honoraires	TVA	FC TVA
FGC	Génie civil Orange conventionné	250 000	15 258		
FGN	Génie civil communications électroniques	350 000	21 362		
FGS	Génie civil Orange subventionné	900 000	54 930		
IGL	Infrastructure génie civil lotissement	300 000	18 310		
FTN	Câblage Orange non subventionné	50 000	3 052		
<b>TOTAL RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>		<b>1 850 000</b>	<b>112 911</b>		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 850 000</b>	<b>112 911</b>		



## SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Non récupérable	ENEDIS	CAS-FACE	GES	Tiers/Etat	Commune	SYDEC
	278 779				418 169	232 316
					227 746	278 357
					26 992	6 748
					26 992	6 748
		15 580			20 032	8 903
		542 735			180 912	180 912
		265 000			88 333	88 333
	101 220				67 480	168 701
					8 435	33 740
					27 414	14 761
		163 670				40 925
		3 409 974				852 493
			13 496			3 374
		1 041 010				260 253
		988 132				247 033
	42 175					-
					1 518 310	1 012 207
				1 518 310		1 012 207
				101 221		67 480
				101 221		67 480
	<b>422 175</b>	<b>6 426 130</b>	<b>13 496</b>	<b>1 720 751</b>	<b>2 610 816</b>	<b>4 582 971,37</b>
46 948						300 000
39 124					175 000	75 000
39 124					100 000	150 000
					126 896	0
					2 664 811	3 256 992
				499 988	646 424	1 222 309
46 948					211 432	88 568
					4 441 352	1 480 451
				399 990	1 333 353	635 378
46 948					249 390	50 610
					33 839	8 460
					67 678	101 516
<b>219 092</b>				<b>899 978</b>	<b>10 050 174</b>	<b>7 369 284</b>
39 124					250 000	
<b>39 124</b>					<b>250 000</b>	
<b>258 216</b>	<b>422 175</b>	<b>6 426 130</b>	<b>13 496</b>	<b>2 620 729</b>	<b>12 910 990</b>	<b>11 952 256</b>

Non récupérable	Commune	SYDEC
39 124	187 500	62 500
54 773	350 000	
140 845	450 000	450 000
46 948	240 000	60 000
7 825	50 000	
<b>289 515</b>	<b>1 277 500</b>	<b>572 500</b>
<b>289 515</b>	<b>1 277 500</b>	<b>572 500</b>

# Libellés Programme 2024

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 040-200030435-20241014-D141024\_18-DE



Code	Basse tension	Enedis	CAS-FACE	GES
AE	Aménagement esthétique (article 8, zone urbaine)	30% HT		
AEC	Aménagement esthétique (sydec, zone urbaine)			
AEA	Aménagement esthétique (Aire sur l'Adour)			
AET	Aménagement esthétique (zone urbaine, hors agglomération)			
AEF	Aménagement esthétique (zone urbaine, FACE)		35% HT	
C1	Aménagement esthétique rural (FACE, environnement)		60% HT	
C3	Aménagement esthétique (sydec, zone rurale)			
C4	Aménagement esthétique (zone rurale, hors agglomération)			
CC	Travaux non programmés (coup par coup)		80% HT	
EXT	Extension du réseau électrique (L ≤ 150 ml)			
	Extension du réseau électrique (L > 150 ml)			
FB	Renforcement réseau électrique		80% HT	
FBA	Renforcement réseau électrique (Aire sur l'Adour)			80% HT
FSR	Sécurisation réseau électrique (fils nus)		80% HT	
FFS	Sécurisation du réseau électrique (fils nus de faible section)		80% HT	
BN	Travaux non subventionnés (surlargeur Gaz ou HTA)	100% HT		
BC	Alimentation ou distribution du réseau DP (aménagement public)			
BRP	Distribution du réseau DP (zone rurale, aménagement privé)			

Code	Éclairage public	État
CA	Candélabres accidentés (zone rurale et zone urbaine, tiers connu)	
CAR	Candélabres accidentés (zone rurale, tiers inconnu)	
CAU	Candélabres accidentés (zone urbaine, tiers inconnu)	
EN	Eclairage public non subventionné	
EPPH	Eclairage public par énergie renouvelable (Photovoltaïque...)	
EP	Eclairage public (zone rurale)	
EPB	Eclairage public bulles (zone rurale)	23,71% HT
EPFV	Eclairage public fonds vert (zone rurale)	60% HT*
EPL	Eclairage public (zone rurale, aménagement)	
EU	Eclairage public (zone urbaine)	
EUB	Eclairage public bulles (zone urbaine)	23,71% HT
EUFV	Eclairage public fonds vert (zone urbaine)	60% HT*
EUL	Eclairage public (zone urbaine, aménagement)	
EV	Eclairage public (zone rurale, mise en conformité)	

Code	Génie civil et câblage
FGC	Génie civil (convention Orange)
FGS	Génie civil subventionné (mutualisation RODP)
FGN	Génie civil non subventionné (communications électroniques)
IGL	Infrastructure génie civil lotissement (mutualisation RODP)
FTC	Câblage Orange
FTN	Câblage Orange non subventionné
SRD	Surlargeur tranchée réseaux divers

\* : à date de parution du rapport, le taux et le montant de la participation de l'État n'étaient pas connus.

## LES SUPPLÉMENTS

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 040-200030435-20241014-D141024\_18-DE



Tiers	Commune	SYDEC	Orange	Honoraires
	45% HT	25% HT		6,5%TTC Trx
	45% HT	55% HT		6,5%TTC Trx
	80% HT	20% HT		6,5%TTC Trx
	80% HT	20% HT		6,5%TTC Trx
	45% HT	20% HT		4%TTC Trx
	20% HT	20% HT		4%TTC Trx
	20% HT	80% HT		6,5%TTC Trx
	65% HT	35% HT		6,5%TTC Trx
		20% HT		4%TTC Trx
	Forfait 31€ /ml	40% HT		4%TTC Trx
	Forfait 45€ /ml	40% HT		4%TTC Trx
		20% HT		4%TTC Trx
		20% HT		4%TTC Trx
		20% HT		4%TTC Trx
		20% HT		4%TTC Trx
				6,5%TTC Trx
	60% HT	40% HT		6,5%TTC Trx
60% HT		40% HT		6,5%TTC Trx

Tiers	Commune	SYDEC	Honoraires
100% TTC			6,5%TTC Trx
	40% TTC	60% TTC	6,5%TTC Trx
	70% TTC	30% TTC	6,5%TTC Trx
	100% HT		6,5%TTC Trx
	80% HT	20% HT	6,5%TTC Trx
	45% HT	55% HT	6,5%TTC Trx
	27,29% HT	49% HT	6,5%TTC Trx
	10% HT	30% HT	6,5%TTC Trx
	65% HT+TVA	35% HT	6,5%TTC Trx
	75% HT	25% HT	6,5%TTC Trx
	56,29% HT	20% HT	6,5%TTC Trx
	20% HT	20% HT	6,5%TTC Trx
	80% HT+TVA	20% HT	6,5%TTC Trx
	40% HT	60% HT	6,5%TTC Trx

Commune	SYDEC	Honoraires
95% TTC	5% TTC	6,5%TTC Trx
70% TTC	30% TTC	6,5%TTC Trx
100% TTC		6,5%TTC Trx
80% TTC	20% TTC	6,5%TTC Trx
100% TTC		6,5%TTC Trx
100% TTC		6,5%TTC Trx
100% TTC		6,5%TTC Trx



# Contributions 2024 relatives au service Conseil Énergies

## PRESTATIONS PROPOSEES EN EXTERNE

Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)	6,5 % HT du devis TTC
Audit énergétique bâtiment	
Audits techniques des installations thermiques	
Assistance à la passation d'un marché d'exploitation des installations thermiques	
Suivi du contrat d'exploitation des installations thermiques	
Diagnostic du contrat d'exploitation des installations thermiques	
Maîtrise d'œuvre pour des travaux d'efficacité énergétique des bâtiments	
Etude de faisabilité pour un projet en énergies renouvelables : bois énergie, géothermie, solaire thermique et solaire photovoltaïque	
Études de structures métalliques et bois	
Commissionnement (Projets EnR)	
Maîtrise d'œuvre pour un projet en énergies renouvelables : bois énergie, géothermie, solaire thermique, solaire photovoltaïque	
Marchés de maintenance, de télésurveillance / suivi, nettoyage, des installations photovoltaïques	
Fourniture de matériels et d'équipements	
Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE)	
Surveillance de la qualité de l'air intérieur	
Monitoring	

## LOGICIEL DE SUIVI ÉNERGÉTIQUE

PRESTATIONS	Paramétrage (1 <sup>ère</sup> année)	Service annuel (Années suivantes)	Formation Administrateur (1 jour, groupe de 2 à 4)	Formation Consultants (1/2 jour, groupe de 6 à 10)
Prix (en € HT)	4,80 € / point de livraison / an	4,80 € / point de livraison / an	960 € / groupe	480 € / groupe
TVA 20%	0,96 € / point de livraison / an	0,96 € / point de livraison / an	192 € / groupe	96 € / groupe
Prix (en € TTC)	5,76 € / point de livraison / an	5,76 € / point de livraison / an	1 152 € / groupe	1 152 € / groupe

## PRESTATIONS PROPOSÉES EN INTERNE

### Missions à la carte

<b>Conseil en orientation énergétique</b>	
Communes rurales	1 300 €
Communes urbaines ou autres	1 800 €
<b>Accompagnement projet en énergies renouvelables : bois énergie, géothermie, solaire thermique et solaire photovoltaïque</b>	
<i>Accompagnement sans suite donnée au projet par le membre (abandon suite à l'étude d'opportunité)</i>	
Communes rurales	500 €
Communes urbaines ou autres	800 €
<i>Accompagnement de réalisation suite à l'étude opportunité validée par le membre</i>	
Communes rurales	1 300 € + 0,6 %
Communes urbaines	1 800 € + 0,9 %

**PRESTATIONS PROPOSÉES EN INTERNE****Missions à la carte**

<b>Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)</b>	
Communes rurales	25 % de la valorisation CEE
Communes urbaines ou autres	
<b>Accompagnement pour un projet de rénovation énergétique de bâtiment</b>	
Communes rurales	2 200 € + 0,6 %
Communes urbaines ou autres	4 800 € + 0,9 %
<b>Optimisation annuelle du monitoring énergétique</b>	
Communes rurales	400 € + 100 € / bâtiment
Communes urbaines ou autres	600 € + 125 € / bâtiment

**CONVENTION D'ÉCONOME DE FLUX ÉNERGÉTIQUE**

*Population communale maximale pour mission : 5 000 habitants*

<b>Collectivités SANS bâtiment assujettis au décret tertiaire</b>	
<b>1<sup>ère</sup> SIGNATURE - ANNEE 1 à 3</b>	
Tarif plancher communes de moins de 1 000 habitants	1 700 €
Tarif annuel pour les communes de plus de 1 000 habitants	1,70 € / H
Tarif annuel pour les communautés	2 500 € / site
<b>1<sup>ère</sup> SIGNATURE - ANNEE 4 et 5 / RENOUELEMENTS</b>	
Tarif plancher communes de moins de 1 000 habitants	1 300 €
Tarif annuel pour les communes de plus de 1 000 habitants	1,30 € / H
Tarif annuel pour les communautés	1 500 € / site
<b>Collectivités AVEC bâtiments assujettis au décret tertiaire</b>	
Tarif plancher communes de moins de 1 000 habitants et convention de 5 ans (années 1 à 3 ou années 4 et 5 / Renouvellements) + (1) Détection des sites soumis et choix de l'année de référence + (2) Suivi énergétique annuel et renseignement sur la plateforme OPERAT + (4) Dossier de modulation technique	
Communes de moins de 1 000 habitants	1 700 € ou 1 300 € + (1) 600 € / site + (2) 200 € / site + (4) Devis externe
Tarif annuel communes de plus de 1 000 habitants pour convention de 5 ans (années 1 à 3 ou années 4 et 5 / Renouvellements) + (1) Détection des sites soumis et choix de l'année de référence + (2) Suivi énergétique annuel et renseignement sur la plateforme OPERAT + (4) Dossier de modulation technique	
Communes rurales	1,70 € ou 1,30 € / H + (1) 600 € / site + (2) 200 € / site + (4) Devis externe
Communes urbaines ou autres	1,70 € ou 1,30 € / H + (1) 900 € / site + (2) 300 € / site + (4) Devis externe

**ACCOMPAGNEMENTS LIÉS AU DÉCRET TERTIAIRE**

<b>Détection des sites soumis et choix de l'année de référence</b>	
Par site / Communes rurales	600 €
Par site / Communes urbaines ou autres	900 €
<b>Suivi énergétique annuel et renseignement sur la plateforme OPERAT</b>	
Par site / Communes rurales	200 €
Par site / Communes urbaines ou autres	300 €
<b>Accompagnement annuel complet de mise en conformité</b>	
Par site / Communes rurales	1 800 €
Par site / Communes urbaines ou autres	2 500 €

**INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)**

Forfait annuel lié aux prestations internes du SYDEC pour la maintenance des bornes	350 € TTC par borne / par an
---	------------------------------



# Liste des travaux réalisés en 2023

Commune	Nombre d'opération(s)	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation des collectivités
AIRE SUR L'ADOUR	16	269 575	53 239	133 734
AMOU	6	223 535	53 942	20 760
ANGOUME	2	30 591	8 417	3 081
ANGRESSE	7	65 006	27 897	17 883
ARBOUCAVE	1	116 463	26 068	9 799
ARENGOSSE	2	10 948	1 839	0
ARGELOS	1	38 540	6 473	0
ARGELOUSE	1	21 125	9 863	7 957
ARSAGUE	3	49 540	12 795	5 968
ARTHEZ D'ARMAGNAC	6	24 052	11 738	7 657
ARUE	3	15 054	3 837	3 891
AUBAGNAN	2	11 544	4 229	3 116
AUDIGNON	2	109 824	20 554	10 564
AUDON	2	31 247	8 000	2 277
AUREILHAN	9	262 640	87 655	42 547
AURICE	3	25 239	5 630	1 288
AZUR	3	28 811	12 022	6 904
BAHUS SOUBIRAN	3	103 103	21 314	2 937
BAIGTS CHALOSSE	1	1 577	732	599
BANOS	2	21 217	9 198	6 516
BAS MAUCO	2	13 720	5 161	810
BASCONS	1	1 009	417	232
BASSERCLES	1	13 712	2 303	0
BASTENNES	1	37 504	11 967	22 579
BAUDIGNAN	1	12 924	2 171	0
BEGAAR	3	61 851	26 315	16 075
BELHADE	3	16 997	5 950	0
BELIS	1	85 917	39 859	32 612
BELUS	2	50 977	11 786	0
BENESSE LES DAX	3	89 011	14 949	0
BENESSE MAREMNE	11	194 294	102 209	57 594
BENQUET	6	113 248	41 949	3 547
BETBEZER D'ARMAGNAC	1	64 509	10 834	0
BIARROTTE	1	1 039	623	415



Commune	Nombre d'opération(s)	Montant TTC Financé	Pa SYDEC	des collectivités
BIAS	6	85 485	24 726	21 311
BIAUDOS	7	142 168	40 529	23 382
BISCARROSSE	43	1 050 172	240 593	628 928
BOSTENS	1	6 408	2 973	2 432
BOUGUE	5	79 514	29 529	2 085
BOURDALAT	1	21 481	4 296	8 598
BOURRIOT BERGONCE	1	71 467	12 003	0
BRASSEMPOUY	1	22 957	3 856	0
BRETAGNE DE MARSAN	2	21 657	9 039	5 243
BROCAS	5	105 614	42 587	35 703
CACHEN	2	39 560	9 515	15 897
CAGNOTTE	2	166 012	52 050	46 933
CAMPAGNE	8	58 212	24 733	16 839
CAMPET LAMOLERE	2	14 830	6 473	4 418
CANDRESSE	4	91 096	15 299	0
CAPBRETON	52	816 300	164 959	470 024
CARCARES SAINTE CROIX	4	145 438	47 136	75 657
CARCEN PONSON	1	28 675	12 643	8 937
CASSEN	6	122 917	34 511	43 115
CASTAIGNOS-SOUSLENS	2	6 658	2 133	1 301
CASTANDET	3	4 956	2 875	658
CASTELNAU-CHALOSSE	3	92 892	24 684	16 215
CASTELNER	4	28 145	7 016	2 891
CASTEL-SARRAZIN	1	5 294	889	0
CASTETS	10	205 834	60 838	27 484
CAUNA	3	62 859	18 530	8 321
CAUNEILLE	2	30 805	6 599	0
CAUPENNE	1	13 187	2 215	0
CAZALIS	1	2 434	2 434	0
CAZERES SUR L'ADOUR	6	60 278	25 962	12 448
CERE	3	27 541	12 777	10 454
CLASSUN	1	2 722	2 722	0
CLERMONT	5	71 458	20 667	8 599
COMMENSACQ	2	125 140	22 959	0
COUDURES	1	19 355	8 336	5 447
CREON D'ARMAGNAC	2	1 941	900	737
DAX	34	537 961	109 940	266 356
DOAZIT	3	48 966	12 062	3 176
DONZACQ	2	1 566	940	626
ESCOURCE	3	87 579	37 446	31 852
ESTIBEAUX	1	9 698	1 629	0
ESTIGARDE	1	11 631	3 434	8 197
EUGENIE LES BAINS	3	26 896	6 284	2 057

## LES SUPPLÉMENTS

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 040-200030435-20241014-D141024\_18-DE



Commune	Nombre d'opération(s)	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation des collectivités
EYRES MONCUBE	1	13 770	2 313	0
FARGUES	2	51 906	24 081	19 703
GAAS	2	19 507	5 279	2 569
GABARRET	7	241 584	88 972	103 441
GAILLERES	4	56 074	18 390	8 410
GAMARDE LES BAINS	2	34 678	8 365	2 437
GAREIN	4	148 570	41 343	90 126
GASTES	6	225 494	76 957	61 471
GAUJACQ	1	61 123	10 265	0
GEAUNE	5	40 718	16 143	12 546
GELoux	2	38 081	17 878	14 486
GOOS	1	39 106	6 568	0
GOURBERA	3	44 944	15 231	9 551
GOUTS	2	62 987	10 579	0
GRENADE SUR L'ADOUR	6	31 750	10 304	16 541
HABAS	3	168 835	37 606	13 208
HAGETMAU	18	571 523	141 070	315 033
HASTINGUES	5	118 163	37 584	74 684
HAUT MAUCO	8	63 747	19 204	7 562
HERM	2	84 875	28 346	7 480
HERRE	1	6 903	2 907	1 747
HEUGAS	7	185 528	45 574	24 098
HINX	5	130 118	41 558	15 561
HONTANX	6	7 825	4 392	444
HORSARRIEU	1	83 321	36 283	24 625
JOSSE	1	17 407	2 923	0
LABASTIDE D'ARMAGNAC	3	9 504	5 423	1 756
LABATUT	9	257 818	56 775	27 003
LABENNE	27	752 986	330 994	241 794
LABOUHEYRE	11	308 585	75 375	44 435
LABRIT	2	8 169	4 597	3 222
LACAJUNTE	2	116 880	23 811	23 811
LACQUY	1	1 385	233	0
LACRABE	1	18 605	3 125	0
LAGLORIEUSE	2	2 354	1 843	510
LAGRANGE	3	131 796	25 879	11 181
LAHOSSE	1	8 089	3 519	2 380
LALUQUE	4	51 673	14 433	5 847
LAMOTHE	1	59 482	9 990	0
LARRIVIERE	3	43 720	16 276	20 234
LATRILLE	2	54 597	11 015	7 643



Commune	Nombre d'opération(s)	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation des collectivités
LAUREDE	1	5 290	2 454	2 008
LE FRECHE	1	46 372	7 788	0
LE SEN	2	29 155	12 847	10 879
LE VIGNAU	1	1 655	278	0
LENCOUACQ	1	10 031	4 153	2 328
LEON	12	596 555	220 444	258 883
LESGOR	2	16 211	3 209	451
LESPERON	3	25 518	9 196	6 298
LINXE	1	6 724	3 120	2 552
LIPOSTHEY	2	5 951	5 951	0
LIT ET MIXE	14	143 068	47 927	27 358
LOSSE	2	22 323	3 749	0
LOUER	1	9 707	1 630	0
LUCBARDEZ ET BARGUES	2	58 045	13 681	0
LUE	4	17 208	9 814	226
LUGLON	2	2 859	1 573	1 122
LUSSAGNET	2	16 630	3 239	572
LUXEY	4	36 603	12 144	0
MAGESCQ	16	630 821	136 104	60 383
MANO	1	2 464	1 143	935
MARPAPS	1	23 097	7 793	0
MAURIES	1	11 444	3 034	1 674
MAURRIN	1	16 001	2 687	0
MAYLIS	1	6 030	1 013	0
MAZEROLLES	3	18 220	6 823	1 359
MEES	6	261 275	83 358	13 526
MEILHAN	4	12 168	7 921	3 244
MESSANGES	5	99 268	24 632	1 129
MEZOS	5	9 246	4 910	3 603
MIMBASTE	2	4 063	1 855	1 095
MIMIZAN	8	335 881	79 549	165 823
MIRAMONT SENSACQ	2	68 586	14 418	3 185
MISSON	2	9 812	1 665	22
MOLIETS ET MAA	13	194 637	63 504	56 014
MOMUY	3	50 641	9 918	1 326
MONSEGUR	4	112 024	24 742	8 244
MONT DE MARSAN	64	2 232 399	488 824	1 280 003
MONTAUT	1	136 174	22 870	17 862
MONTFORT EN CHALOSSE	5	43 473	11 755	5 411
MONTGAILLARD	5	41 347	10 204	3 563
MONTSOUE	2	42 920	17 089	11 484

## LES SUPPLÉMENTS

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 040-200030435-20241014-D141024\_18-DE



Commune	Nombre d'opération(s)	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation des collectivités
MORCENX LA NOUVELLE	15	133 368	20 343	84 998
MOUSTEY	1	1 385	233	0
MUGRON	4	52 608	12 560	3 056
NARROSSE	4	120 423	55 300	42 111
NASSIET	2	58 065	9 752	0
NERBIS	3	96 119	30 288	17 169
OEYREGAVE	1	1 920	1 920	0
OEYRELUY	7	96 102	39 854	20 418
ONARD	3	5 577	3 021	2 182
ONDRES	10	251 045	57 712	155 219
ONESSE LAHARIE	13	359 882	107 345	112 944
ORIST	4	140 098	28 011	4 856
ORTHEVIELLE	4	21 789	3 495	824
ORX	4	96 793	20 930	3 937
OSSAGES	1	3 643	3 643	0
OUSSE-SUZAN	1	22 589	9 507	5 403
OZOURT	1	20 747	3 484	0
PARENTIS EN BORN	18	440 308	92 215	257 946
PECORADE	1	5 048	848	0
PEY	1	31 159	8 498	0
PEYREHORADE	6	127 127	30 111	60 809
PISSOS	9	119 227	34 356	21 429
POMAREZ	3	164 287	38 369	0
PONTENX LES FORGES	1	1 089	505	413
PONTONX SUR L'ADOUR	17	355 538	107 176	37 101
PORT DE LANNE	3	242 357	71 735	39 269
POUDENX	1	66 212	11 120	0
POUILLON	7	149 939	29 971	5 386
POUYDESSEAUX	4	140 254	27 374	4 238
POYANNE	1	10 167	1 708	0
POYARTIN	1	58 683	9 856	0
PRECHACQ LES BAINS	5	36 210	15 880	12 884
PUJO LE PLAN	2	68 778	12 580	1 549
RENUMG	4	39 085	16 335	9 161
RETJONS	4	24 786	7 378	3 738
RION DES LANDES	16	285 672	104 005	72 911
RIVIERE SAAS ET GOURBY	4	68 069	24 928	5 574
ROQUEFORT	9	235 237	49 909	11 256
SABRES	10	76 330	29 104	23 224
SAINT AGNET	2	27 989	12 985	10 624
SAINT ANDRE DE SEIGNANX	9	138 916	29 462	9 106



Commune	Nombre d'opération(s)	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation des collectivités
SAINT AUBIN	2	47 457	10 829	2 682
SAINT AVIT	3	5 177	3 106	2 071
SAINT CRICQ CHALOSSE	6	68 877	13 531	1 842
SAINT CRICQ DU GAVE	1	7 945	1 334	0
SAINT ETIENNE D'ORTHE	3	19 307	8 022	8 445
SAINT GEIN	2	22 395	4 244	399
SAINT GEOURS D'AURIBAT	2	36 469	6 953	430
SAINT GEOURS DE MAREMNE	26	1 144 989	321 446	531 221
SAINT GOR	1	39 984	18 549	15 177
SAINT JEAN DE LIER	1	5 896	1 989	0
SAINT JEAN DE MARSACQ	4	38 557	8 888	21 546
SAINT JULIEN EN BORN	20	420 812	133 795	69 280
SAINT JUSTIN	4	23 605	7 881	10 385
SAINT LAURENT DE GOSSE	2	72 878	12 240	0
SAINT LON LES MINES	5	74 789	21 624	7 973
SAINT LOUBOUER	5	62 756	15 020	12 778
SAINT MARTIN DE HINX	7	98 357	34 026	15 739
SAINT MARTIN DE SEIGNANX	16	210 406	42 873	112 817
SAINT MARTIN D'ONEY	6	243 469	56 675	46 655
SAINT MAURICE SUR L'ADOUR	6	180 866	47 402	21 554
SAINT MICHEL ESCALUS	4	94 777	29 950	50 040
SAINT PANDELON	1	16 097	4 607	9 911
SAINT PAUL EN BORN	4	174 665	62 152	29 411
SAINT PAUL LES DAX	34	277 591	50 454	137 516
SAINT PERDON	4	144 340	35 425	12 268
SAINT PIERRE DU MONT	21	521 872	107 369	292 016
SAINT SEVER	30	285 952	47 349	170 163
SAINT VINCENT DE PAUL	13	237 648	110 472	69 457
SAINT VINCENT DE TYROSSE	14	843 916	284 882	419 087
SAINT YAGUEN	1	24 058	5 341	12 885
SAINTE COLOMBE	1	2 543	2 543	0
SAINTE EULALIE EN BORN	3	118 738	38 015	17 220
SAINTE FOY	1	1 962	1 962	0
SAINTE MARIE DE GOSSE	1	18 359	3 282	1 053
SAMADET	2	27 554	8 553	11 275
SANGUINET	7	306 947	134 068	85 012
SARBAZAN	3	72 328	20 775	27 618
SARRAZIET	1	1 966	330	0
SAUBION	8	153 538	61 402	49 688
SAUBRIGUES	5	160 545	56 801	7 346
SAUBUSSE	8	150 826	42 443	7 850

## LES SUPPLÉMENTS

Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 040-200030435-20241014-D141024\_18-DE



Commune	Nombre d'opération(s)	Montant TTC Financé	Participation SYDEC	Participation des collectivités
SAUGNAC ET CAMBRAN	5	70 829	22 937	21 730
SAUGNAC ET MURET	10	127 473	39 559	35 620
SEIGNOSSE	33	791 620	308 607	342 372
SERRES GASTON	1	1 385	233	0
SEYRESSE	6	41 985	16 147	8 238
SOLFERINO	1	2 120	1 272	848
SOORTS HOSSEGOR	22	490 870	104 325	308 290
SORBETS	3	93 882	17 038	11 617
SORE	17	231 903	85 654	49 488
SOUPROSSE	6	69 232	19 575	21 002
SOUSTONS	9	175 182	29 455	120 021
TALLER	3	80 391	27 683	36 272
TARNOS	34	1 031 644	268 057	510 925
TARTAS	9	230 103	52 605	126 337
TERCIS LES BAINS	5	53 272	16 058	8 533
TETHIEU	10	278 495	83 872	78 566
TOSSE	15	520 966	174 480	79 934
TOULOUZETTE	1	25 845	10 989	6 856
TRENSACQ	2	12 871	4 554	321
UCHACQ ET PARENTIS	1	2 091	1 254	836
UZA	1	1 037	622	415
VERT	2	3 064	1 912	0
VIELLE SOUBIRAN	1	74 403	12 496	0
VIELLE SAINT GIRONS	8	442 193	147 286	400
VIELLE TURSAN	1	81 767	13 733	0
VIEUX BOUCAU	15	378 364	126 216	80 698
VILLENAVE	1	18 585	8 275	5 787
VILLENEUVE DE MARSAN	2	5 623	3 494	0
YCHOUX	13	482 640	169 690	147 542
YGOS ST SATURNIN	7	247 885	96 519	75 949
YZOSSE	2	9 515	2 264	669
SYDEC	1	28 989	4 869	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 502</b>	<b>33 540 239</b>	<b>9 480 204</b>	<b>10 815 576</b>



STEP de Parentis en Born

# DÉCOUVREZ LE NOUVEAU SITE INTERNET DU SYDEC

## & SON NOUVEL ESPACE DÉDIÉ AUX COLLECTIVITÉS



Accéder  
à l'espace dédié  
aux délégués et élus



Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID : 040-200030435-20241014-D141024\_18-DE



**Une boîte à outils**  
pour les élus regroupant  
des informations utiles  
et tous les documents  
préparatoires aux réunions



**Le recueil des actes  
administratifs**  
en accès direct



**Une bibliothèque de  
ressources et publications**  
avec les rapports d'activités,  
fiches pratiques, formulaires,  
contacts...



**Un agenda institutionnel**  
répertoriant les réunions  
et événements majeurs  
auxquels sont conviés  
les délégués du SYDEC

Scannez-moi pour  
découvrir ensemble le  
nouveau site internet

